



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 12 septembre 2013, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

1^{ère} séance – 2013 / 2014

Séance du jeudi 12 septembre 2013

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'article 65 du règlement de notre Conseil, je vous informe que 63 conseillers communaux ont signé la liste de présence. Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Je déclare ouverte cette première séance du Conseil communal de Renens pour la troisième année de législature.

Sont excusé(e)s: Mmes Gisèle Martin, Simone Szenyan-Reymond, Florence Widmer, Sivanesan Ranjini et Mme Maud Catillaz ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Nicolas Freymond, Reza Safaï et Armando Mateus

Sont absent(e)s: Mme Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. João-Batista Domingos, Gian-Luca Ferrini, Ricardo Gaspar, Naïm Lokaj et Frédéric George

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. Stéphane Montabert,
- Une interpellation et une question de M. Didier Divorne,
- Une interpellation de Mme Irène Frei-Premet.

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 15 et 16 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2013 (*le procès-verbal de cette séance a été envoyé aux membres du Conseil au mois de juillet 2013*)
3. Démission - Assermentations
4. Communications de la Présidence

5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli relative à "l'école à la journée continue."
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
 - Election d'un délégué supplémentaire à l'Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois
11. **Rapport du postulat** de Mme Florence Widmer intitulé: "Mèbre – Source – Midi, trois rues pour les piétons" et de la **motion** de Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et M. Vincent Keller au nom de l'Association de Quartier du Centre "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier"
M. Didier Vienet, Président-rapporteur
12. **Rapport de la motion** de M. Didier Divorne intitulée "Pour une aide au logement pour 1564 personnes"
M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur
13. **Rapport relatif à la pétition** émanant du Groupe d'Intérêt de Florissant à Renens intitulée "Oui à la densification dans les friches industrielles – Non à la densification des quartiers existants et déjà denses de Renens"
M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la Commission des pétitions
14. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 38-2013 – Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers
Présidence: Parti socialiste
 - Préavis N° 39-2013 – Arrêté d'imposition pour l'année 2014
Commission des finances
 - Préavis N° 40-2013 – Fusion des Services de Défense contre l'incendie et de Secours (SDIS) des communes de Prilly et Renens et création d'une Entente intercommunale
Présidence: UDC
15. Motions, postulats, interpellations
 - Développement de la motion de Mme Véronique Bovey-Diagne, au nom de groupe Les Verts, intitulée "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies".
16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2013

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 20 juin 2013.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démissions - Assermentations

M. le Président annonce que le Bureau du Conseil a reçu, par un courrier daté du 29 août 2013, la démission de M. Roland Divorne (PLR) du Conseil communal de la Ville de Renens, dont voici le contenu:

"Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal de Renens ainsi que de tous mes mandats politiques dans la commune de Renens.

Constatant que la fougue et le virus de la politique ne coulent plus dans mon sang, j'ai pris la décision de me retirer de la vie politique avec le sentiment d'avoir rempli ma mission au sein de notre Conseil communal.

Aujourd'hui, j'aspire à retrouver le calme des montagnes ainsi que d'être plus près de ma famille et de mes amis.

Je tiens à saluer tous mes amis et ennemis au Conseil communal et espère que la jeunesse aura à cœur de reprendre le flambeau pour servir la commune de Renens.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Roland Divorne"

Monsieur Divorne je n'aimerais pas vous quitter sans vous oublier. Au nom de notre Conseil communal de la Ville de Renens je vous remercie pour tous vos engagements, vous avez été Président de ce Conseil, président et membre de diverses commissions. J'ai toujours eu un grand plaisir à vous écouter lors de vos interventions devant notre Conseil et des diverses commissions. Pour moi, personnellement, j'ai eu un grand plaisir de vous retrouver ici dans ce Conseil car la séparation entre vous et moi date de plus de 50 ans, suite à votre départ du Pays d'En-Haut, votre lieu de naissance, pour aller à Genève et sans oublier que votre papa et le mien était contemporain, amis pêcheurs et amis chasseurs; le monde est petit. Alors mon ami Roland, je te formule tous mes vœux pour ton avenir.

Faisant suite à l'annonce faite, lors de la séance du Conseil du 20 juin 2013, de la démission de notre Conseil de Mme Line Rouyet et M. Antoine Steiner, du groupe Socialiste, et de Mme Rosana Joliat du groupe PLR, il va être procédé aux assermentations suivantes:

Pour le groupe Socialiste: MM. Richard Neal et Robert Mulopo

Pour le groupe PLR: M. Abdullah Tabib.

M. le Président prie ces trois personnes de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Après avoir donné lecture de la formule du serment M. le Président prie MM. Richard Neal, Robert Mulopo et Abdullah Tabib de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

- **M. Richard Neal** – *Je le promets*
- **M. Robert Mulopo** – *Je le promets*
- **M. Abdullah Tabib** – *Je le promets*

M. le Président félicite les nouveaux conseillers communaux pour leur assermentation, leur remet leur enveloppe et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

Madame et Monsieur,

Je vous rappelle que la première séance de notre Conseil après les vacances d'été est l'occasion de changer de Président de notre Conseil, je succède donc à Mme Nicole Divorve que je remercie une fois de plus pour son année de présidence. Je ferai tout mon possible, comme je vous l'ai déjà promis, pour que cette nouvelle année politique se passe au mieux avec des débats constructifs et respectueux, dans la saine optique de mener notre Commune vers l'avenir. Je vous remercie par avance pour votre indulgence dans le cas où des petits frottements viendraient à survenir pendant mon début de présidence, je pense que l'erreur est humaine. Pour cette nouvelle année, le nouveau Bureau que je me permets de vous présenter et avec qui je me réjouis de travailler:

- Mme Verena Berseth, scrutatrice
- Mme Myriam Coleman, scrutatrice

dont les suggestions me sont pour le moins précieux. Tout aussi précieux pour moi et d'une efficacité redoutable de Mme Yvette Charlet, notre secrétaire. Je sais que je peux compter sur le 1^{er} vice-Président, M. Michele Scala, notre 2^{ème} vice-Président, M. Pascal Golay, les scrutatrices suppléantes Mmes Ellen-Mary Dreier et Maud Catillaz, à qui je souhaite un prompt rétablissement, ainsi que Mme Agathe Barreau, secrétaire suppléante. Je tiens à remercier également M. François Tabanyi, notre huissier, et M. Ismail Mendelawi, notre huissier suppléant, pour leur organisation et leur disponibilité. Je tiens à remercier chaleureusement les membres de l'Administration, les secrétaires, chefs de service, M. le Secrétaire municipal, qui mettent tout en ordre pour que nos séances se déroulent dans les meilleures conditions possibles. C'est toute cette équipe qui fait de nombreux courriers, qui préparent les envois des documents qui vous sont très utiles pour le Conseil, qui guident et informent le Bureau mais aussi consacrent leur temps le dimanche lors des votations. Cette collaboration est très précieuse pour notre Conseil.

Il se peut qu'une fois ou l'autre j'oublie un nom ou que je ne le prononce pas correctement, merci de ne pas m'en vouloir car il n'y a strictement rien de personnel. Par contre, merci de bien vouloir me faire part à la fin du Conseil de vos doléances.

Je m'excuse d'avoir abusé de votre temps pour toutes ces indications, mais j'avais tout cela sur le cœur.

❖ **Carnet noir**

Suite au décès de la maman de M. Ali Kiliç, je lui ai fait part d'une carte de condoléances au nom du Bureau du Conseil.

❖ **Séance**

En date du 28 juin 2013, j'ai assisté à une séance réunissant Mme Nicole Divorne, Présidente sortante, Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal et M. Nicolas Servageon, adjoint du Secrétaire municipal. Plusieurs points ont été traités et plusieurs de ces points seront traités lors de la séance entre la Municipalité, les Présidents de partis, les Présidents de groupes et le Bureau le 29 octobre 2013 à 20h00 à la Salle de Conférences. Le rapport de séance est à votre disposition auprès de notre secrétaire.

❖ **Passation des pouvoirs**

Le 1^{er} juillet 2013, la Passation de pouvoirs s'est passée comme le veut la tradition et un grand merci à notre photographe Mme Agathe Barreau.

❖ **Promotions**

J'ai assisté aux promotions de l'établissement secondaire de Renens et je tiens à féliciter la tenue des nouveaux promus lors de la remise des diplômes.

❖ **1^{er} août 2013**

Suite à mon absence à l'étranger, M. Michele Scala, 1^{er} vice-Président, a représenté notre Conseil tout en faisant un discours et je tiens encore à le remercier pour son dévouement.

❖ **Plan de quartier Entrepôts-CFF**

Nous avons eu l'honneur d'entendre Mme Anne-Catherine Lyon et M. Pascal Broulis, Conseillers d'Etat, et de Mme Marianne Huguenin, Syndique, et un représentant des CFF qui nous ont fait un brillant exposé.

❖ **Assemblée générale de Lausanne-Région**

Suite à cette assemblée, nous avons eu un représentant de Nyon qui nous a parlé de l'avenir de cette région. Je remercie entre autre les deux membres de notre Conseil qui ont participé à cette séance.

❖ **Présentation au Conseil communal du nouveau concept de la PolOuest par M. Frédéric Schaer, Commandant**

M. Frédéric Schaer, Commandant, a fait une présentation du nouveau concept de la PolOuest au Conseil intercommunal de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité dans l'Ouest lausannois et vu l'intérêt qu'elle a suscité, M. Schaer a accepté de la présenter aux conseils communaux de l'Ouest.

D'entente avec lui, elle aura lieu le jeudi 10 octobre 2013 avant la séance du Conseil communal. A l'instar de ce qui se fait généralement, la présentation débutera à 19 h.00 jusqu'à 19 h.30. Un quart d'heure sera ensuite réservé aux questions et un quart d'heure à une collation (sandwichs). Si le timing est tenu, la séance du Conseil débutera normalement à 20 h.00.

Il est décidé qu'un jeton de présence séparé sera attribué pour cette présentation.

❖ **Séance**

La séance annuelle Municipalité / Présidents des partis et groupes politiques / Bureau du Conseil a été fixée au 29 octobre 2013, à 20h00, à la Salle de Conférence de la Salle de Spectacles.

❖ **Courrier**

En date du 10 juillet 2013, le Conseil d'Etat a écrit aux municipalités des communes vaudoises, et par elles, aux présidents des Conseils communaux et généraux. Ce courrier traite des relations financières entre le Canton et les communes suite aux inquiétudes des communes concernant l'importance de leur participation à des charges cantonales, voire leur opposition, et demander une amélioration de la situation. Une copie de ce courrier peut être demandée à Mme la secrétaire du Conseil.

❖ **Pétitions**

Le Bureau du Conseil a reçu une pétition pour le maintien du 30km/heure à l'Avenue des Baumettes. Une copie de la pétition sera remise à M. Didier Vienet, Président de la Commission des pétitions. Une deuxième pétition contre le passage en rue piétonne des rues de la Mèbre, du Midi et de la Source et pour le maintien d'une zone de rencontre a été reçue. Une copie de la pétition sera également remise à M. Didier Vienet, Président de la Commission des pétitions.

❖ Révision de la loi sur les Communes

Une séance d'information aux communes des districts de l'Ouest lausannois et de Lausanne aura lieu le 25 septembre 2013 à 18 heures à l'Aula de la Plaine à Chavannes-près-Renens.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à Mme la Syndique.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Tout d'abord, j'aimerais vous souhaiter un tout bon début de présidence et beaucoup de plaisir durant cette année. Je souhaite également saluer le Conseil ainsi que les habituels et nouveaux auditeurs. J'espère que vous vous êtes tous bien reposés durant ces vacances parce que cela démarre "assez sec" ! Il y a pas mal de projets, pas mal de préavis et je crois que nous allons rentrer rapidement, et ce soir déjà, dans le vif du sujet.

Alors, outre les communications habituelles de la Municipalité et celles mentionnées à l'ordre du jour, M. Olivier Golaz et M. Jean-Marc Dupuis ont également une communication à vous transmettre

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,*

Une réponse à Mme Nathalie Kocher-Jaccard qui a fait une interpellation lors du dernier Conseil communal à propos de la piscine de Renens et de la problématique du parcage. Nous avons décidé, d'un commun accord avec Mme Kocher que j'ai rencontré dernièrement, de répondre plus fort lors de la séance du Conseil du mois de mai 2014, au moment où la piscine sera à nouveau ouverte afin d'avoir une situation plus concrète. Merci.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Bonsoir Mesdames et Messieurs les conseillers,*

Deux petites communications, la première pour vous dire qu'avec grand plaisir, vendredi dernier, une délégation de la Commune est allée chercher le label de notre Ville "Cité de l'énergie". C'est la troisième fois que nous faisons ce ré-audit, que nous avons passé

brillamment et à chaque fois cela s'améliore, nous allons donc dans le bon sens au niveau de la gestion énergétique de notre Ville. Une soirée d'information complète, par rapport à tout ce que représente "Cité de l'énergie" et toutes les visions de la Municipalité, notamment par rapport au programme de l'énergie 2050 de la Confédération, aura lieu le jeudi 21 novembre 2013 à 19h00 à la Buvette de la Salle de spectacles.

En ce qui concerne la deuxième communication, vous avez sur vos tables une petite brochure qui vient 10 ans après l'ancienne, plus petite, peut-être d'un format plus pratique, s'intitulant "La biodiversité urbaine au fil du Chemin des Sens". C'est un fil rouge, qui au travers du Chemin des Sens vous explique tout ce que nous faisons en matière de biodiversité à Renens et ce qu'il se fait ailleurs. C'est un format très agréable sorti des presses IRL+ aujourd'hui. J'espère que vous aurez du plaisir à la lire et prenez-la avec vous le samedi 28 septembre 2013 date à laquelle la Municipalité organise une balade avec M. Pierre Corajoud. A 14h00, nous nous promènerons à travers le Chemin des Sens et M. Corajoud nous fera part de ses commentaires. Je pense que la plupart d'entre vous le connaissent, il a souvent passé à la télévision et est super intéressant. Je vous invite donc à réserver cette date, nous vous communiquerons plus de détails d'ici là.

M. le Président remercie la Municipalité et ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Intervention relative à la brochure intitulée "La biodiversité urbaine au fil du Chemin des Sens"

Le groupe Les Verts tenait à remercier la Municipalité pour la rédaction de cette brochure que nous allons lire avec grand intérêt.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

Intervention relative à la réponse de la Municipalité à son interpellation intitulée "L'école à la journée continue"

*Monsieur le Président,
Cher-es Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Je voulais remercier M. Rouyet et son service pour ses réponses écrites suite à mes demandes concernant l'école à la journée ainsi que la liste d'attente pour une place en crèche-garderie.

Je vais me permettre de donner ces chiffres pour ceux qui nous regardent et qui n'ont pas eu le plaisir de lire ces réponses. J'avais fait une demande par rapport à la liste d'attente la plus récente possible pour les places en crèches/garderie et il m'a été communiqué les chiffres suivants :

- *Bébés de moins de 3 mois : 65 demandes en attente*
- *Bébés de 3 à 18 mois : 105 demandes en attente*
- *Trotteurs de 18 à 30 mois : 86 demandes en attente*
- *Moyens de 30 mois à 4.5 ans : 158 demandes en attente*
- *Ecoliers de plus 4.5 ans : 109 demandes en attente*

Ce qui fait un total de 523 familles en attente d'une place en garderie !

Si j'ai bien compris, c'est souvent des demandes pour des gardes partielles, donc de 1, 2 ou 3 jours par semaine, voir des demi-jours pour les parents qui travaillent à temps partiel.

Chaque fois qu'une question ou demande est posée à la Municipalité sur le sujet, on nous répond que beaucoup a été fait en 10 ans. Sans remettre en question le travail déjà effectué, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il y a un manque important de prestations.

Que répondre à ces 523 familles en attente ? Ce sont des femmes le plus souvent, qui doivent reprendre le travail ou qui aimeraient reprendre une activité professionnelle que l'on abandonne. Vous dites aussi que lorsque vous actualisez votre liste, souvent les familles ont trouvé d'autres solutions ... Ont-elles bien le choix ?

Certains, sans travail, laissent leur enfant en garderie à plein temps, de peur de perdre leur place ! Vous ne pouvez tout de même pas nier qu'il y a une grosse lacune. On nous a dit qu'il fallait attendre de pouvoir acquérir des locaux car cela coûterait moins cher et de plus, il n'y avait rien de libre. Quand le projet la Croisée est arrivé, nous avons demandé à ce qu'une crèche-garderie soit faite, mais on nous l'a refusé, pour des raisons financières.

Bref, je me demande si la Municipalité ne devrait pas mieux revoir ses priorités et pensez plus aux familles.

Merci de votre attention.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, conseiller municipal

Nous reconnaissons l'importance du besoin, d'ailleurs c'est écrit dans le dernier paragraphe de cette réponse écrite, et du manque chronique des places d'accueil pour enfants sur le territoire. Nous sommes donc bien conscients du manque et d'un autre côté, il est vrai que, comme cela est expliqué, la création de places d'accueil pour enfants, que cela soit en crèches/garderies mais aussi pour le parascolaire, coûte cher et nous ferons au mieux pour combler ce retard, résorber petit à petit cette liste d'attente.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Question relative à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "L'école à la journée continue"

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'aimerais simplement avoir une confirmation sur l'annonce suivante. En bas de la page 2 de la réponse à Mme Victoria Ravaioli-Thibaud concernant les crèches/garderies, il est indiqué qu'une nouvelle structure d'accueil de 44 places sera créée dans le nouveau quartier des Entrepôts. Personnellement, je m'en réjouis mais je souhaiterais savoir si ces 44 places seront bien disponibles en entier pour les habitants de Renens ou si une partie sera réservée par une éventuelle entreprise partenaire, par exemple les CFF, ne laissant alors que quelques places libres.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

C'est bien 44 places qui sont planifiées pour la Commune. Il est vrai que nous allons approcher les CFF pour voir si de leur côté ils ont un besoin en place d'accueil pour les enfants

de leurs employés qui vont s'installer dans ce quartier, le cas échéant la structure serait plus grande et mixte (une partie pour les CFF et une partie pour la Commune). C'est donc bien 44 places pour la Commune de Renens, pour les enfants de Renens qui sont prévues.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Réaction suite au dénombrement des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants au 1^{er} juin 2013

C'est au sujet de la page 6 du Communiqué de la Municipalité. Au bas de cette page, il y a ces chiffres auxquels je n'arrive pas à m'habituer. Ce sont ceux d'avoir seulement 4 appartements à louer disponibles sur tout Renens et j'espère que ce sont des chiffres que nous n'allons pas oublier d'une fois à l'autre et que nous serons attentifs chaque fois qu'il y a des sujets liés à cela.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Réaction relative à la bibliothèque du Léman

Bonsoir chers Collègues et membres de la Municipalité,

Je voulais intervenir sur les communications de la Municipalité même si nous réclamons beaucoup de choses. J'ai réclamé souvent à propos de la bibliothèque pour qu'il y ait une ouverture plus allongée entre midi et 14 heures alors je fais la remarque: nous avons été entendu, malgré tout, et je suis très contente de cette décision, à savoir l'ouverture continue. Cela est bien pour les enfants qui doivent souvent rester à l'école et qui ont peu de temps, cela leur permet peut-être d'aller consulter des livres ou passer un moment tranquille. Je salue également la bonne initiative de la présence de la bibliothèque du Léman à la piscine durant l'été comme cela se fait dans plusieurs villes. Je trouve plus intelligent cela que les petits bassins qui tournent en rond et pour lesquels je m'étais opposée. Alors au moins une chose positive.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission des finances s'est réunie le mardi 10 septembre 2013 pour examiner les incidences financières des préavis inscrits à l'ordre du jour de la présente séance du conseil communal.

- **Préavis N° 38-2013** « Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers »,

La commission a relevé que le montant de CHF 981800.- TTC dépasse très largement le montant de CHF 500'000.- figurant au budget d'investissement 2012 – 2016. Toutefois, selon les explications reçues, le montant estimé ne tenait pas compte du déménagement de la PolOuest et du retour du SDOL et n'avait pas inclus les mises aux normes ECA de diverses parties du bâtiment.

- *Au vote, la Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à une majorité de 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.*



- **Préavis N° 39-2013** « arrêté d'imposition pour l'année 2014 »

Ce préavis sera traité par la Commission des finances, qui rapportera lors de la prochaine séance du conseil communal du 10 octobre 2013.

- **Préavis N° 40-2013** « Fusion des services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) des communes de Prilly et Renens et création d'une Entente intercommunale »

La Commission des finances a longuement cherché à déterminer les incidences réelles de la fusion envisagée sur les finances communales, pour conclure que cette fusion ne permettait qu'une très petite rationalisation du fonctionnement, rationalisation principalement administrative, puisque le fonctionnement actuel est tout à fait satisfaisant. De fait, la commune de Renens, qui n'assumait que la part administrative incombant à Renens, assumera, sans augmentation de force de travail, le total de la gestion administrative et financière du SDIS et pourra refacturer sa part à la commune de Prilly.

Ainsi, la COFIN conclut que c'est pour répondre à une exigence légale cantonale que cette fusion aura lieu. Ses conséquences en matière de gestion financière sont, qu'une fois de plus, la compétence de préavis sur le budget de fonctionnement du SDIS échappera au Conseil communal pour revenir à la Commission consultative du feu. Par ailleurs, une fois de plus, la clef de répartition est établie au prorata de la population de chaque commune, sans prendre en compte leur capacité financière respective.

En définitive, la Commission des finances considère :

- *que cette fusion ne modifiera pas fondamentalement le fonctionnement du SDIS et donc ne modifiera que très peu la contribution financière de la Commune de Renens ;*
- *Que le budget du SDIS ne sera plus de la compétence de la Commune de Renens mais fera l'objet d'un budget indépendant, comme c'est le cas pour de plus en plus de dépenses qui impactent les finances communales.*

La COFIN constate encore que la Commission dédiée à ce préavis a déjà commencé à travailler avant même que la COFIN ait pu se prononcer sur ces incidences financières.

- *Toutes ces considérations expliquent qu'au vote, la Commission des finances refuse les incidences financières de ce préavis à une voix contre et 8 abstentions, les abstentions étant justifiées par le fait que dorénavant, il ne*

sera plus de sa compétence de se prononcer sur les incidences financières du SDIS.

Je finirai ce résumé par le mot de la fin : la Commission des finances relève que concernant la fusion des SDIS, « il n'y avait pas le feu ».

C'est donc avec un résultat étonnement négatif que ce préavis a été voté.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

J'ai bien écouté vos propos Mme la Présidente de la Commission des finances et je peux vous dire que nous expliquerons et nous démontrerons à la Commission chargée d'étudier le préavis que vos dires ne sont pas tout-à-fait clairs et pas tout-à-fait justes. Et je crois que, justement, au contraire de ce que vous avez dit, il y a le feu. Puisque nous sommes proches de la date limite fixée au 1^{er} janvier 2014 et qu'à ce moment-là, nos deux SDIS devront fusionner.

Je rappelle que nous travaillons déjà depuis de nombreuses années en collaboration entre les deux SDIS et que, bien sûr, la loi cantonale sur les SDIS nous impose absolument de fusionner d'ici à 2014 et vous verrez que nous pourrons démontrer à cette Commission, chargée de ce débat, que ce n'est pas, comme vous le dites, une augmentation des frais. Je ne le crois pas du tout, c'est plutôt quelque chose qui va rester équilibré entre les deux communes.

Toutes les communes parlent de fusion dans le Canton, les communes fusionnent et aujourd'hui, la Commission des finances, par des arguments qui ne sont pas tout-à-fait clairs, nous dit que nous n'allons pas fusionner. Il y a là quand même quelque chose qui m'interpelle un tout petit peu. Mais je profiterai de répondre à la Commission. Je vous remercie.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je fais partie de la Commission des finances et je regrette M. Golaz, vous confondez "fusion" et "entente". Si au moins on nous présentait une fusion avec des communes, je serais la première à la voter. Mais d'un côté nous avons X milles ententes avec différentes communes, une fois avec Chavannes, après c'est avec des autres, bientôt nous ferons une entente avec Lausanne ou je ne sais pas, nous pouvons aller jusqu'à Yverdon. Je veux dire, si on nous présente une fusion de l'Ouest lausannois, alors OK, je signe tout-de-suite.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Je crois que le point essentiel qui a amené la Commission des finances à jeter un regard plutôt négatif sur ce projet, n'est pas tellement l'aspect financier mais plutôt la perte de contrôle que cette association représenterait et je n'aime pas non plus l'argument qui consiste à dire que tout est urgent et donc qu'il faille accepter ce qui nous est livré en n'ayant pas d'autre choix que de l'accepter. Si la Municipalité était venue avec différents projets, avec différentes communes et que nous ayons pu choisir, là, nous aurions peut-être eu un autre

point de vue, mais venir avec une seule solution en nous disant qu'il faut l'accepter parce que d'ici 2014 cela doit être fait... Excusez-moi, mais à quoi servent les votes finalement?

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne et clôt la discussion sur les communications de la Commissions des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **Mme Irina Krier, Présidente de la CUAT**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, Chers collègues,*

La CUAT s'est réunie pendant l'été afin de discuter de notre fonctionnement pour cette nouvelle année. Le premier point était l'élection de la nouvelle présidence. Du fait, de l'alternance gauche/droite et de ma disponibilité pour la prochaine année, tout le monde s'est accordé sur ma candidature, j'ai donc été élue Présidente de la CUAT.

Un deuxième point abordé durant cette séance était un bilan de l'année écoulée et des projets de changement de fonctionnement pour l'année suivante. Nous avons discuté de la manière dont nous avons travaillé l'année dernière et lors de ce bilan, différents éléments sont ressortis naturellement et ont servi de base pour l'organisation de la suite. Premièrement, nous avons constaté que certains membres étaient assez chargés dans leur emploi du temps, notamment parce que la CUAT a eu beaucoup de préavis à traiter. De ce fait, nous avons voulu dire que la CUAT préfère ne pas revendiquer systématiquement le traitement des préavis concernant l'urbanisme. Nos membres sont libres de se proposer aux commissions de préavis mais ne seront pas tenus de supporter ce surplus de séances s'ils ne le souhaitent pas. Ceci n'empêche pas la CUAT de préavisier sur les préavis de manière similaire à la Commission des finances lorsqu'il y a lieu.

Un autre point qui a été abordé est que nous souhaitons également améliorer notre communication avec la Municipalité et comptons être un plus proactifs sur ce point. Nous espérons donc pouvoir commencer sur de bonnes bases lors de nos prochains rendez-vous avec le service d'Urbanisme.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

- **M. Jean-Daniel Roulier, délégué renanais à l'Assemblée régionale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) de Lausanne-Ouest**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

ORPC de l'Ouest lausannois - Rapport pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Le 4 septembre 2012, la commission de gestion s'est réunie dans le but d'étudier le préavis no 05/2011-2016 qui traite du budget 2013.

La commission de gestion, à l'unanimité, a décidé d'inviter l'assemblée régionale à accepter les conclusions de ce préavis, ce budget étant en quelque sorte provisoire, le conseil communal de Prilly n'ayant pas encore accepté le préavis autorisant l'intégration de leur section à l'ORPC de l'Ouest lausannois.

En date du 25 septembre 2012, l'assemblée régionale s'est réunie. Elle a procédé à l'assermentation d'un membre en remplacement d'un membre démissionnaire.

Le rapporteur de la commission de gestion donne lecture des conclusions du préavis no 5

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur No 05/2011 – 2016 du 21 août 2012

Où le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter le budget de fonctionnement 2013 de l'ORPC tel que présenté par le comité directeur.

Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus.

En date du 31 octobre 2012, la commission de gestion s'est réunie pour traiter du budget définitif 2013, ainsi que de crédits complémentaires 2012 (préavis no 06/2011-2016).

En date du 21 novembre 2012, l'assemblée régionale s'est réunie. Le rapporteur de la commission de gestion donne lecture des conclusions du préavis no 6

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur no 06/2011 – 2016 du 17 septembre 2012

Où le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1. D'accorder des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2012 de CHF 51'200.-conformément aux indications contenues en page 4 du préavis;*
- 2. D'accepter la calculation de la participation des huit communes pour l'année 2012 conformément aux indications contenues en page 5 du préavis;*
- 3. D'adopter le budget de fonctionnement 2013 de l'ORPC révisé pour huit communes, tel que présenté par le comité directeur, conformément aux indications contenues ci-dessus.*

Au vote à mains levées, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus.

En date du 21 mai 2013, la commission de gestion s'est réunie pour examiner la gestion et les comptes 2012, selon le préavis N° 07/2011-2016. A l'unanimité, la commission les a acceptés après avoir posé quelques questions auxquelles le comité directeur a volontiers répondu.

En date du 18 juin 2013, l'assemblée régionale s'est réunie. Après l'assermentation d'un nouveau membre, le rapporteur de la commission de gestion a donné lecture de son rapport et présenté les conclusions du préavis N° 07/2011-2016.

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur N° 07/2011-2016 du 30 avril 2013

Où le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

*D'adopter la gestion & les comptes 2012 de l'ORPC, tels que présentés par le comité directeur
L'assemblée régionale a accepté lesdites conclusions à l'unanimité.*

Il a été ensuite procéder à des élections statutaires.

La séance a été levée à 20 h. 30.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et remercie M. Jean-Daniel Roulier pour son rapport.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

- Election d'un délégué supplémentaire à l'Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)

Mme Dominique Perret (PLR) est élue en tant que 4^{ème} déléguée au sein de l'ARASOL.

- Commission de gestion

Suite à la démission de Mmes Rosana Joliat et Florence Widmer de la Commission, le groupe PLR présente Mmes Catherine Wicht et Dominique Perret, respectant ainsi la convention de législature.

- Commission des finances

Suite à la démission de M. Roland Divorne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR informe qu'il sera remplacé par M. Anton Chatelan.

- Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Suite à la démission de M. Roland Divorne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR informe que son remplacement sera annoncé lors de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2013.

- Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

Suite à la démission de Mme Line Rouyet et M. Antoine Steiner du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PSR informe qu'ils seront remplacés par MM. Jean-François Jeanrichard et Robert Mulopo.

- Assemblée régionale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-Ouest

Suite à la démission de Mme Line Rouyet du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PSR informe qu'elle sera remplacée par M. Richard Neal.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

11. Rapport du postulat de Mme Florence Widmer intitulé "Mèbre – Source – Midi, trois rues pour les piétons" et de la motion de Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et M. Vincent Keller, au nom de l'Association de Quartier du Centre, intitulée "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier"

M. le Président prie M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport

- **M. Didier Vienet, Président-rapporteur** donne lecture de son rapport

Monsieur le président du Conseil,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Madame la syndique et Mesdames et Messieurs les municipaux,

En préambule, il faut préciser qu'une seule commission a été nommée pour traiter le postulat et la motion. En effet, tant le postulat que la motion vise le même but, soit un centre-ville piétonnier. Seule, la forme du droit d'initiative appartenant à tout membre du Conseil diffère :

- *le choix du postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier un centre piétonnier, sans que sa demande ait un effet contraignant ;*
- *la motion, pour autant qu'elle porte sur une compétence du Conseil communal, oblige la Municipalité à présenter le projet demandé, accompagné ou non d'un contre-projet.*

La commission s'est réunie à deux reprises. Une 1^{ère} fois le 10 juin 2013 avec les autorités et les représentants de l'administration.

Une seconde séance a eu lieu le 24 juin 2013 avec une représentante des motionnaires.

La commission était représentée par :

Mesdames Dominique Perret, Irina Krier, Florence Widmer et Patricia Zürcher (qui remplace Mme Line Rouyet)

Messieurs Didier Divorve, Vincent Keller, Jérôme Tendon et Didier Vienet, président rapporteur

Madame Florence Widmer était excusée pour la séance du 10 juin.

La Municipalité était représentée par Mme Huguenin, Syndique, Mme Maystre, Municipale, et M. Golaz, Municipal. Elle était accompagnée par Messieurs Sarda, chef de service travaux et M. Servageon, adjoint au secrétaire municipal.

D'emblée, Mme la syndique signale le doute qui existe sur la compétence du Conseil communal pour imposer une zone piétonne.

Ensuite, M. Sarda présente quelques photos de la situation avant et après la création des zones de rencontre, ainsi que des améliorations apportées au niveau des rues de la Mèbre, du Midi et de la Savonnerie. Les contrôles effectués se sont intensifiés dans le courant du mois de mai 2013. 435 véhicules ont été contrôlés (Mèbre et Midi) et 21 infractions sont signalées, soit environ un 5 %. Le relevé des contrôles radar est consultable sur le site de la PolOuest.

Il est précisé que la rue de la Source est privée.

Dans le cadre du projet de l'arrivée du tram, l'avenue du 14 Avril passera en double sens et le tronçon de la rue de Lausanne situé entre la rue de la Source et la rue de Crissier sera entièrement dédié au tram. Un schéma de circulation « Serpent » est présenté. L'objectif est de maintenir une circulation dans les rues de la Mèbre et du Midi. Avec les travaux qui vont se dérouler sur plus de 2 ans, ce sera très difficile pour les commerçants. Le maintien d'un accès par voiture favorise l'attractivité du centre. La zone 20 représente ainsi un bon compromis, accepté par les commerçants, et présente une irrigation légère nécessaire pour passer la période des travaux.

Certains membres de la Commission font remarquer que les voitures qui sillonnent ces rues recherchent le raccourci qu'elles peuvent offrir ou des places de parc, mais leurs occupants ne sont pas des clients pour les commerces.

M. Servageon souligne qu'aujourd'hui, on ne chemine pas dans Renens. Une zone piétonne ne doit pas être imposée mais s'imposer naturellement et la voiture devient intrusive.

De gros efforts sont effectués pour rechercher des commerçants afin de rendre les rues commerciales plus attractives. Par exemple, il a été demandé au McDonald's de s'installer plutôt au Nord des voies CFF afin de donner un flux dans la direction du Centre.

La Municipalité et les représentants de l'administration prennent congé de l'assemblée. Vu l'heure, la commission décide de fixer une nouvelle date pour délibérer.

Séance du 24 juin 2013

Tous les membres de la commission sont présents. Mme Line Rouyet est présente au titre de motionnaire.

Le président ouvre la séance.

Tous s'accordent pour constater que les mesures prises par la Municipalité (communiqué de la Municipalité n° 8 /2012-2013) apportent des améliorations. Cependant, la situation reste tout de même dangereuse.

Il est convenu de traiter d'abord le postulat. Mme Widmer explique sa position.

Puis chacun argumente sa position. Il ressort des discussions les points suivants :

- le schéma de circulation « Serpent » ne va pas régler le problème du transit ;
- la zone piétonne représente un mieux, à ne pas lier avec le chiffre d'affaire des commerces ;
- la rue du Midi et +/- rue de la Mèbre est adjacente à une immense place "de jeux" ce qui peut aussi augmenter certains risques d'accidents.
- l'accès au parking par les habitants ne représente pas une charge importante de voitures ;
- une approche progressive d'un centre piéton permettra qu'il soit culturellement accepté ;
- veillez à ne pas faire un amalgame commerce – voiture ;
- important d'intégrer une réflexion dans les études d'aménagement futur ;
- la police doit être plus directive et ne pas laisser faire afin d'avoir une zone 20 sécurisée;
- les motionnaires (habitants du centre) soulignent qu'ils ne pensent pas qu'à leur bien-être ;
- avec une zone piétonne, on peut espérer un changement du tissu économique ;
- prendre connaissance d'un rapport sur l'impact économique sur la mise en place de zones piétonnes à Genève ;
- profiter des chantiers pour mettre en place progressivement les zones piétonnes ;
- si l'objectif d'un centre piéton est louable, il s'agit d'évoluer en tenant compte de l'avis des commerçants qui seront très fragilisés durant les travaux.

Le texte du postulat, de même que celui de la motion, ne précise pas la date de mise en place des zones piétonnes.

Un amendement au postulat est déposé :

"Le préavis relatif à la mise en zone piétonne des rues Mèbre – Source – Midi est à déposer de façon à ce que la zone piétonne puisse être réalisée à l'échéance des travaux du tram"

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

La décision de transmettre le postulat amendé à la Municipalité pour étude est aussi acceptée à l'unanimité.

Formellement, la discussion est portée sur la motion. Le même amendement est proposé pour la motion, soit :

"Le préavis relatif à la mise en zone piétonne des rues Mèbre – Source – Midi est à déposer de façon à ce que la zone piétonne puisse être réalisée à l'échéance des travaux du tram"

Au vote, cet amendement est accepté avec une abstention.

La décision de transmettre la motion amendée à la Municipalité pour étude est acceptée avec une abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur le postulat.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Donc nous avons trois objets sur ce sujet: un postulat, donc pas tout-à-fait impératif, une motion, impérative, et une pétition qui va dans l'autre sens, mais dont nous n'avons pas encore eu connaissance. Alors je trouverais un peu dommage de voter sur une motion impérative avant d'avoir écouté les arguments des pétitionnaires. Il me semble que ce serait se moquer des gens qui font des pétitions. Je serais pour que soit la motion soit transformée en postulat, soit que nous attendions d'avoir eu connaissance de la pétition pour voter.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Je pensais intervenir à la fin de la discussion mais comme le débat s'engage là-dessus, (M. le Président cela vous laissera le temps de savoir comment vous allez empoigner tout cela !), je voulais, au nom de la Municipalité, dire ceci :

Nous avons eu en Commission une discussion intéressante, passionnée et passionnante. La Municipalité a pu informer effectivement sur les changements à venir à l'horizon du tram, les changements pour la période des travaux et les changements lorsque le tram sera en fonction. Ce seront des changements importants de la circulation dans le centre de Renens, puisqu'il y aura une suppression du trafic de transit à la rue de Crissier et à la rue de Lausanne et un changement de sens au Centre. Nous avons partagé, aussi tous je crois, une envie d'avoir, une fois, un Centre piéton. Au fond, notre différence d'appréciation est sur le "quand" et le "comment". Avec effectivement la Municipalité qui est plutôt à dire "ce n'est pas mûr"; nous avons un commerce fragilisé, il faut attendre que cela se fasse tout seul, que nous ayons tellement de piétons dans le Centre que les voitures s'y sentent de plus en plus étrangères; cela a commencé un peu avec les zones 20 mais nous n'en sommes pas là. Et d'autres qui disent que justement ce changement renforcera l'attractivité. Alors la Commission a tenu compte, par son amendement au postulat, de l'inquiétude en tout cas des commerçants pendant la période des travaux, puisqu'elle a reculé la date demandée de la mise en vigueur d'une zone piétonne. La Commission nous a dit très clairement que nous pouvions faire cela non pas maintenant ou pendant les travaux, mais au moment de la mise en service du tram, que cela passe par la motion ou le postulat.

Je voulais juste rappeler formellement ici quand même l'engagement que nous avons pris, nous, dans notre fonction de Municipal auprès des représentants des commerçants, dans la concertation pour le tram. Nous avons eu à Renens une Commission de concertation pour préparer l'arrivée du tram. Nous y avons invité trois représentants du "petit commerce", deux sont venus régulièrement, le troisième moins ou pas, et les représentants des deux grands commerces de Renens. Nous avons fait 12 séances entre 2009 et 2012, il y avait également dans ces séances des représentants de tous les partis. Comme les commerçants tous ne sont pas venus. C'est vrai que là, l'inquiétude se portait bien sûr sur la période durant les travaux, mais aussi sur celle après la mise en service du tram, avec des rues de Lausanne et de Crissier qui verront supprimé le trafic de transit. Et c'est vrai que là, nous avons, nous, promis dans le cadre de cette Commission de concertation un accès possible et limité pour le trafic

automobile au Centre, que nous avons appelé "Le Serpent", inversant à la rue du Midi le sens de la circulation. Alors j'aimerais rappeler cet engagement, d'autant plus que vous avez vu le débat à Lausanne où les commerçants lausannois se plaignent de ne pas avoir été entendus par la Municipalité. Dans le cadre de ce débat, une pétition destinée au Conseil communal et signée par pratiquement tous les petits commerçants du centre de Renens, vient de vous être transmise puisqu'elle est arrivée en début de semaine à la Municipalité. Alors, à partir de là, la suite est de votre responsabilité du Conseil. Nous n'allons pas refaire le débat qui n'est pas si important pour savoir si c'est une motion ou non; nous en discuterons si vous nous l'envoyez ou pas. Par contre il est vrai que si vous nous envoyez une motion, c'est un signe d'une volonté plus forte du Conseil que le Centre soit piétonnier. De toute façon, il est clair qu'il y a des études à mener, que nous étudierons la situation et que nous tâcherons de voir comment cela se passe ailleurs. Nous avons une expérience à Renens, qui n'a pas été très positive, à la rue Neuve. Il y a d'autres expériences ailleurs où les commerçants ont aussi eu peur et où cela s'est bien passé. Ce qui est sûr aussi c'est que nous dialoguerons avec les riverains, avec les commerçants et que nous verrons l'évolution de la situation pendant les travaux et au tout début du tram. Ce qui est sûr aussi, c'est que c'est une période où tout le monde devra se serrer les coudes. Voilà ce que je voulais dire au nom de la Municipalité ce soir. Le reste du débat vous appartient, c'est votre responsabilité de savoir quel signal vous nous donnez.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Pour mettre un peu à l'aise M. le Président, je serai un peu plus formel pour qu'il y ait un vote. Je demande que nous votions sur le renvoi de la décision jusqu'au moment où le Conseil aura eu connaissance de la pétition.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Sans vouloir présager de l'issue de ce vote technique assez délicat, je pense qu'une façon de traiter le problème serait de voter séparément sur le postulat et séparément sur la motion de sorte que nous pourrions très bien accepter cette requête sous forme d'un postulat mais la refuser sous forme de motion. C'est une suggestion et je pense que cela serait légal.

M. Jean-Pierre Leyvraz proposant un renvoi, M. le Président rappelle l'art 84 du Règlement du Conseil *"Après discussion sur le fonds, si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demandent que la votation n'intervienne pas à la séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire, sauf décision de l'assemblée, prise à la majorité absolue. A la séance suivante, la discussion est reprise"*. En suite de quoi, M. le Président s'enquiert auprès de M. Jean-Pierre Leyvraz pour savoir si la demande de renvoi concerne la motion et le postulat. Ceci étant le cas, M. le Président soumet au vote la proposition de renvoi de la motion et du postulat.

C'est à l'unanimité moins trois abstentions que la proposition de renvoi de la motion et du postulat est acceptée.

M. le Président remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Rapport de la motion de M. Didier Divorne intitulée "Pour une aide au logement pour 1564 personnes"

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur** donne lecture de son rapport

La commission se réunit le 11 juin 2013 à 20h00 au bâtiment de la Sécurité sociale.

Conseillers Communaux présents:

*Didier Vienet
Daniel Rohrbach
Verena Berseth
Suzanne Sisto-Zoller
Roland Divorne
Rosana Joliat
Nathalie Kocher-Jaccard
Stéphane Montabert
Didier Divorne (invité)*

Municipalité:

*Jean-Pierre Rouyet, Municipal, Service de la Sécurité Sociale
Jean-François Clément, Municipal, Service des Finances et Cultes
Frédéric Hubleur, responsable Office du logement à la Direction de la Sécurité sociale*

CONTEXTE

La motion de M. Didier Divorne s'inscrit dans la continuité d'une Interpellation à laquelle la Municipalité a répondu lors de la séance de février du Conseil Communal.

Cette commission ne prétend pas reprendre l'intégralité des données déjà fournies sur le sujet de l'Aide Individuelle au Logement. Les lecteurs intéressés se référeront ainsi à la réponse très complète de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Didier Divorne relative à l'Aide Individuelle au Logement (AIL) du 15 février 2013, pour un maximum de détails chiffrés. Le document est disponible sur internet à l'adresse suivante :

http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/interpellations/interpellation_d._divorne_ail.pdf

L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT, PRINCIPES ET APPLICATION

Le but de l'AIL est de mettre en œuvre une aide financière directe destinée à certains ménages (familles avec enfant) qui disposent d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais supportent une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

Les deux grands mécanismes d'aide au logement, le subventionnement et l'aide individuelle au logement, ont des différences fondamentales:

- *Le subventionnement est une aide sur le loyer de logements construits ou rénovés. Selon les principes actuels l'aide se monte à 20% du loyer (10% payés par la commune, 10% par le canton) sur une période de 15 ans. Le subventionnement obéit à des conditions d'octroi liées à la qualité de construction, au nombre de pièces... C'est une aide attachée au **logement**.*
- *L'aide individuelle au logement (AIL) est un autre mécanisme à parité canton/commune, mais vise des familles classiques ou monoparentales. Elle est annuelle, déterminée d'année en année et dans le contexte d'un contrat de bail et sans limite de temps. Elle est versée au locataire. C'est une aide attachée à la **personne**.*

L'attribution de l'AIL est liée au "taux d'effort" que représente le loyer sur les finances d'un ménage. Ce calcul est complexe et lié à beaucoup de paramètres en relation avec le logement lui-même et la situation économique de la famille: nombre d'enfants, revenu annuel, loyer net, nombre de pièces. Le montant lui-même est variable, jusqu'à 1000 francs par pièce du logement et par année (CHF 333.- par mois pour un 4 pièces, par exemple.)

La recevabilité et le montant de l'AIL évolue avec les normes cantonales, comme l'introduction de Revenu Déterminant Unifié. Même si une feuille Excel permet de faire une approximation pour chaque situation, le calcul de l'AIL proprement dit requiert un logiciel dédié fourni par le canton.

Un locataire qui souhaiterait recevoir cette aide ne doit pas être au bénéfice de l'aide sociale au sens de la loi sur l'action sociale vaudoise ou des prestations complémentaires au sens de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité.

La base légale de l'AIL est triple: Loi sur le Logement (LL) du 9 septembre 1975, Règlement sur l'aide individuelle au logement (RAIL) du 5 septembre 2007, Arrêté fixant le modèle cantonal pour l'octroi de l'aide individuelle au logement (AMCAIL) du 5 septembre 2007.

Cette mise en place laisse une certaine flexibilité au niveau communal ; par exemple, le temps de résidence que les candidats à l'aide doivent avoir passé dans la commune (pour éviter un « tourisme de l'aide »), ou encore le temps passé dans leur logement avant de bénéficier de l'AIL (pour éviter qu'un futur locataire ne base ses recherches de logement en intégrant l'AIL pour déterminer ce qu'il est en mesure de payer).

L'AIL n'a été adoptée que par 9 communes dans le canton à ce jour: Gland, Lausanne, Lutry, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Vevey et Yverdon. Du coup les fonds cantonaux prévus pour la dépense paritaire ne sont pas intégralement dépensés. L'expérience montre qu'une fois que l'AIL a été mise en place, il faut du temps avant que l'information ne filtre auprès de ses bénéficiaires potentiels ; après le démarrage, la progression de l'information se fait surtout par bouche-à-oreille, progressivement. Les chiffres annuels ne montrent pas non plus le temps pris par le traitement des demandes, qui n'est pas instantané.

Le tableau page suivante donne une indication du nombre de bénéficiaires potentiels et du coût estimé pour la commune de Renens.

Type de famille	Nbr de ménages potentiellement bénéficiaires	Montant de l'aide aux locataires	Nbr de locataires déposant une demande (60%)	Montant de l'aide aux locataires	Montant à charge de la commune
Couple 1 enfant	137	47'444.-	82	18'467.-	14'233.-
Couple 2 enfants	108	140'713.-	65	84'428.-	42'214.-
Couple 3 enfants	53	137'412.-	32	82'447.-	41'224.-
Couple 4 enfants	2	4'895.-	1	2'937.-	1'469.-
Couple 5 enfants et +	2	4'815.-	1	2'889.-	1'444.-
Mono 1 enfant	121	55'670.-	73	33'402.-	16'701.-
Mono 2 enfants	46	79'820.-	28	47'892.-	23'946.-
Mono 3 enfants	10	31'086.-	6	18'651.-	9'326.-
Mono 4 enfants	2	8'827.-	1	5'296.-	2'648.-
Mono 5 enfants et +	0	0	0	0	0
TOTAL	481	510'682.-	289	306'409.-	153'205.-

On estime que seuls 60% des ayants-droits d'une prestation sociale l'utilisent effectivement, selon les données récoltées pour d'autres mécanismes en vigueur. Naturellement, la facture réelle dépend largement du succès de cette aide et de la situation du marché du logement.

QUESTIONS-RÉPONSES AVEC LA MUNICIPALITÉ

- Qu'en est-il d'une famille de quatre personnes s'entassant dans un deux-pièces?

- La notion de "sur-occupation" n'est pas prise en compte dans l'attribution de l'AIL, mais il y aurait probablement moyen de la toucher en pareil cas. Il y a des cas de sur-occupation connus à Renens.

- Quel est le taux de logements subventionnés dans la commune?

- Renens se situe dans le bas du classement. On est à 2-3% alors que les autres communes tournent davantage autour de 5-7%, voire 10% dans le cas de Lausanne.

- Comment quelqu'un devient-il éligible pour l'AIL, sachant que selon les critères d'attribution d'appartement locatif actuellement pratiqués par les régies, pareils dossiers ne se verraient jamais accorder un logement, pour commencer?

- L'éligibilité de l'AIL peut venir d'une dégradation de la situation d'un locataire qui auparavant était en mesure de payer son loyer. On peut imaginer une perte d'emploi bien sûr mais aussi l'arrivée d'enfants dans le ménage... On peut aussi imaginer que la situation du bénéficiaire s'améliore, comme lorsque des enfants grandissent et contribuent aux revenus du foyer ou le quittent. Dans ces cas-là le locataire pourrait ne plus bénéficier de l'AIL. Les gens aidés ont l'obligation de renseigner sur leurs changements de situation, et doivent éventuellement rembourser les montants indus.

- N'y a-t-il pas une tentation pour les régies d'augmenter les loyers sachant que les locataires vont ou peuvent bénéficier de l'AIL?

- AIL ou pas il y a souvent des hausses de loyer à chaque changement de locataire... mais tout ceci doit obéir à un cadre légal qui empêche les hausses très élevées. Il y a des garde-fous. L'AIL n'est pas accordée simplement pour des loyers excessivement élevés, il y a un plafond dans les critères d'attribution qui empêchent des gens de s'en servir pour habiter dans des logements de luxe. De plus, les régies ne sont pas au courant que leurs locataires sont ou peuvent être éligibles pour l'AIL. Les montants sont versés aux locataires, pas aux propriétaires.
- Est-il possible que l'AIL soit utilisée pour autre chose que payer son loyer? Par exemple, un bénéficiaire cesse de payer (et s'expose à une expulsion) mais continue à recevoir une subvention pour "payer" son loyer... Pourquoi ne pas envoyer directement l'argent au bailleur ?
 - Pareil détournement est effectivement possible dès lors qu'on donne de l'argent directement au bénéficiaire, qui peut en faire finalement ce qu'il veut... le cas ne s'est encore jamais produit à notre connaissance. Mais donner directement au propriétaire ne serait pas préférable pour des questions de dignité de la personne.
- Qu'en est-il de formes de location plus exotiques, comme la sous-location?
 - La sous-location est prise en compte dans le modèle de calcul d'attribution de l'AIL.
- Quelle est la charge administrative attendue pour traiter les dossiers?
 - Au prorata, sur la base d'une ville comparable (Yverdon) où le traitement des dossiers occupe 0.5 Emploi à Temps Plein (EPT) nous estimons que Renens aura besoin de 0.4 EPT. De plus, la ou les personnes s'occupant de l'AIL doivent être assermentées pour des questions d'accès à des informations confidentielles.
- La position de la commune a déjà été donnée in extenso, y compris les calculs financiers, dans sa réponse du 15 février à la première interpellation de M. Didier Divorner... La préoccupation aujourd'hui c'est les investissements. Comment la Municipalité perçoit-elle cette motion?
 - La question de fond c'est la priorité. Renens a des ressources rares et des projets lourds dans un avenir proche, et on ne peut pas tout faire à la fois. C'est pour cette raison que dans sa réponse à l'interpellation la Municipalité a expliqué qu'elle était consciente des enjeux liés au logement et à l'AIL mais sans vouloir y donner suite immédiatement. Elle préférerait attendre que la situation financière de la commune s'améliore.
- Si le principe de l'AIL est accepté, combien de temps prendra la mise en œuvre?
 - Il faut compter au minimum une année à partir d'aujourd'hui.

CONCLUSION

Les commissaires remercient la Municipalité pour sa présentation du dossier. Après délibération, les commissaires passent au vote.

A la question « La Motion "Pour une aide au logement pour 1564 personnes" doit-elle être transmise à la Municipalité ? », les commissaires approuvent par 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur la motion.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et conseillers communaux,

La problématique de l'accès à un logement de taille adaptée aux besoins de la famille, à un tarif abordable, est une préoccupation majeure. Et ceci tout particulièrement dans notre région. La thématique du logement est, et reste une priorité pour le Parti socialiste de Renens.

Aussi, l'Aide Individuelle au Logement (AIL) figure au programme du Parti Socialiste de Renens PSR depuis quelques années. Pour diverses raisons, notamment financières, cette aide n'a pas été instaurée.

Dans l'intervalle l'aide sociale vaudoise s'est étoffée de nouvelles mesures : les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Ces aides financières aux familles leur permettent d'éviter le recours à l'aide sociale et favorisent le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative. Un certain nombre de personnes concernées par l'AIL pourraient être maintenant appuyées par les PC familles, atténuant l'impact de l'AIL.

Les coûts des PC familles sont intégrés dans la facture sociale.

Le système d'aide sociale est complexe. A tel point que les différents acteurs consultés, au plan communal et cantonal, n'ont pas été capables de nous renseigner précisément quant à l'articulation PC familles et AIL. De nombreux spécialistes de la problématique s'accordent à dire que les PC Familles rendent "caduques", "inutiles" l'introduction de l'aide individuel au logement. Introduire l'AIL sur le territoire de Renens pourrait même soulager le Canton de certains frais...

Conscient des besoins non couverts en matière d'aide sociale, de structures d'accueil pour l'enfance et la jeunesse, le PSR propose de ne pas introduire l'AIL en l'absence de preuve de sa nécessité.

En conclusion, parce que les bénéficiaires potentiels de l'AIL peuvent prétendre aux PC Familles, parce que d'autres besoins non assumés par l'Etat sont nombreux, le PSR propose de ne pas soutenir la motion telle que présentée.

Autres alternatives: transformer la motion en postulat, ce qui permet aux services concernés: service social, office du logement, d'apporter la preuve que l'AIL ne se superpose pas aux PC Familles. Merci.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Mesdames, Messieurs,

Je pense effectivement qu'au vu des enjeux de la situation financière de la Commune, la transformation en postulat pourra être une excellente alternative que je soutiendrai personnellement et que, à priori, le groupe des Verts soutiendra également.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

L'introduction de cette énième Aide sociale ne fait que transformer celles qui existent déjà. Cette nouvelle ressource, en augmentant le "revenu" du bénéficiaire, fera forcément baisser d'une manière ou d'une autre d'autres prestations sociales.

D'une bonne idée en soi, le remplacement d'une prestation par une autre ne provoquera que des complications ou des frais administratifs supplémentaires et coûtera certainement plusieurs centaines de milliers de francs à notre Commune au lieu de pérenniser une situation qui fonctionne déjà. Pour cela, le groupe PLR vous incite à refuser l'envoi en Municipalité de cette motion.

- **M. Stéphane Montabert, Président de la Commission**

Je voulais dire que tout-à-l'heure je vous ai fait une présentation du résumé du rapport de la Commission, l'intégralité du rapport vous ayant été envoyé et sera disponible dans le compte-rendu de cette séance. Je tenais juste à rappeler l'intégralité d'un passage qui nous a été dit en Commission "Un locataire qui souhaiterait recevoir cette aide ne doit pas être au bénéfice de l'aide sociale au sens de la loi sur l'action sociale vaudoise ou des prestations complémentaires au sens de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité". Ce sont les propos qui nous ont été tenus en commission et j'ose espérer qu'ils reposent sur une réalité.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Il me semble que l'on embrouille la situation parce que si vous dites que l'on ne peut pas introduire l'Aide individuelle au logement parce qu'il existe des PC Familles et les RI, ce n'est pas tout-à-fait logique. En effet, la loi prévoit la priorité, elle prévoit dans quel ordre les différentes aides sont attribuées. Ce n'est donc pas une aide à la place de l'autre, c'est une aide en plus. Si vous me demandez si je veux du café ou du thé, on ne va pas me donner les deux à la fois, on me donnera le café ou le thé, car je ne vais pas boire les deux choses en même temps. Et là, il y a différentes sortes d'aide, vous savez que la situation du logement est catastrophique, vous savez que les propriétaires et les gérances profitent pour augmenter les loyers de manière incroyable. Vous savez que nous avons beaucoup de gens qui ont des salaires de plus en plus petits parce qu'ils perdent leur emploi et sont obligés d'accepter des emplois moins rémunérés. Nous n'allons pas nous amuser à dire que parce qu'il y a des aides sociales on ne veut pas donner cette aide supplémentaire.

Maintenant, il est exact que lors de la séance de Commission il nous a été dit que nous n'étions pas capable d'évaluer combien cela allait coûter. Quelques chiffres nous ont quand même été donnés parce qu'il fallait savoir où nous allions, cette aide a été évaluée à éventuellement CHF 150'000.- par année mais probablement beaucoup moins. Mais ces CHF 150'000.- iront de toute façon dans des familles qui ont besoin de cette aide et je pense qu'il ne faut pas ergoter sur "Est-ce que c'est le Canton? Est-ce que c'est la Commune? Est-ce que c'est l'un ou l'autre?". Nous devons absolument utiliser tout ce qui est à notre disposition pour aider les gens qui en ont besoin. Alors je pense que si vous voulez transformer cette

motion en un postulat, ce n'est pas une catastrophe. Mais refuser d'entrer en matière, je pense que c'est se moquer des gens qui sont dans la difficulté dans notre Commune.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Chères et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Dans l'intérêt de toutes les familles qui pourraient profiter de cette Aide Individuelle au Logement, et conscient de la grande sagesse de notre Municipalité qui a inscrit cette aide dans son programme de législature et qui aura à cœur de tenir son programme de législature, c'est très volontiers que je transforme cette motion en postulat.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Nous avons eu effectivement ces débats à maintes reprises en Municipalité, c'est vrai que cette aide figure au programme de législature de la Municipalité. Si nous ne l'avons pas introduite jusqu'à maintenant c'est, effectivement comme cela a été rappelé dans la Commission, pour des raisons financières, cette aide représente une dépense pérenne d'environ CHF 200'000.- par année, si on tient compte de l'aide et du travail que cela demande pour l'octroyer, et également ce doute, qui est intervenu, par rapport au régime des PC Familles qui est un nouveau régime introduit il y a deux ans et qui fait que les deux aides se chevauchent partiellement. Alors de dire que toutes les personnes qui ont droit à l'AIL ont droit aussi aux PC Familles, cela est faux, en tout cas, et l'inverse aussi. Il y a un chevauchement et nous avons demandé au Canton un rapport là-dessus et leur avis pour essayer de déterminer le degré de ce chevauchement. Leur réponse devrait effectivement nous orienter pour savoir si cela vaut la peine d'introduire cette aide ou non. Ce qu'il faut savoir c'est qu'effectivement lorsqu'une personne a droit aux PC Familles et qu'elle se trouve dans une commune où l'AIL existe, elle doit d'abord demander l'AIL et que l'aide octroyée s'ajoute à son revenu et, de ce fait, qu'elle touchera un peu moins de PC Familles; donc les deux aides se complètent. Le taux de chevauchement est estimé entre 20 et 50% suivant les personnes et nous aimerions être plus au clair là-dessus avant de pouvoir vous répondre. Nous sommes donc contents, effectivement, que cet objet, qui est d'ailleurs de votre compétence, soit transformé en postulat et c'est très volontiers que nous répondrons à ce postulat si vous nous le transmettez.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et avant de procéder au vote rappelle que la motion est transformée en postulat.

C'est à l'unanimité moins plusieurs abstentions que le Conseil accepte de transmettre ce postulat pour étude et rapport à la Municipalité.

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de la pétition émanant du Groupe d'Intérêt de Florissant à Renens intitulée "Oui à la densification dans les friches industrielles – Non à la densification des quartiers existants et déjà denses de Renens2"

M. le Président prie M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport

- **M. Didier Vienet, Président de la Commission des pétitions** donne lecture du rapport de la Commission

La Commission s'est réunie le 11 juin 2013 pour examiner la pétition et rencontrer les auteurs et était représentée par :

Mmes Betty Forestier, Brigitte Rohr et Ellen-Mary Dreier ainsi que M. Didier Vienet (Président)

Excusée: Mme Sandra Martins

Absents: MM. Pascal Golay, Byron Allauca, Xhevat Gashi

Texte de la Pétition:

**"Oui à la densification dans les friches industrielles,
Non à la densification des quartiers existants et déjà denses de Renens"**

Des constructions seront réalisées dans les 3 à 6 ans à venir sur les friches industrielles selon la planification "Renens en mouvement" (Municipalité de Renens); on comptera alors 6500 habitants supplémentaires. Cela représente une augmentation de plus de 30% de la population vivant et circulant sur la commune de Renens, avec comme conséquences d'importantes et coûteuses mesures d'adaptation à la charge de la collectivité (trafic, sécurité, canalisations, etc.).

De plus la Municipalité de Renens cautionne la densification de quartiers existants par "bourrage", au détriment des zones vertes et des parkings. Cela entraînera pour les habitants de ces quartiers une situation de surpopulation inacceptable, des problèmes de stationnement inextricable et une péjoration de la qualité de vie. Exemple actuel: le projet N° 10 Florissant.

Nous n'acceptons pas cette situation car nous avons à cœur de conserver, à nos quartiers, une dimension humaine.

Aussi, les personnes soussignées demandent-elles à la Municipalité de renoncer instamment à toute densification dans les quartiers existants, comme cela est projeté à Florissant qui n'est pas une friche.

Cette pétition a été signée par 1849 personnes"

La réunion s'est tenue dans le quartier de Florissant avec les membres du comité du GIF mentionnés ci-dessous, auteurs de cette pétition

- M. Willy Grandjean, Coprésident
- M. Jean-Marc Reymond, Coprésident
- M. Georges Oberson, Trésorier
- Mme Nathalie Velloni
- Mme Conchita Neet-Sarqueda

- M. Daniel Desponds

Avant de commencer la séance à proprement dit, le Comité du GIF a fait visiter à la Commission le quartier de Florissant en indiquant les endroits où les futurs immeubles allaient être construits ce qui a permis aux commissaires de se faire une idée du quartier tel que projeté dans le futur. Il s'agit de 5 nouveaux bâtiments. A ce sujet, une photo montage est disponible sur le site Internet du GIF <http://giflorissant.blogspot.ch/>

Suite à cette visite, le comité du GIF a exposé son point de vue en commençant par un historique du projet urbain « Demain Florissant ».

Le quartier de Florissant a vu le jour dans les années 60. Huit immeubles ont surgi de terre avec une école et quelques commerces. Les bâtiments ont été disposés de manière à ce que les appartements puissent jouir d'un ensoleillement maximum et offrir des espaces verts.

En 2009, dans le cadre d'un projet global de la Confédération et sur demande des propriétaires, soutenue par la Commune de Renens, l'UNIL a conduit une étude de requalification du quartier de Florissant.

Selon une demande de la Commune, une enquête a été menée afin de prendre en compte les intérêts des habitants actuels. Toutefois, le résultat de cette enquête, qui n'a réuni qu'une vingtaine de personnes, laissent les habitants de Florissant consternés. En effet, ils ne reconnaissent absolument pas leur quartier dans ce qui ressort de cette étude (logements dégradés, espaces verts et publics mal valorisés, liaisons piétonnes entre les bâtiments quasiment absentes, population socio économiquement peu favorisées et image négative du quartier).

C'est suite à ce rapport que naît le GIF qui compte aujourd'hui env. 450 membres.

Voyant que le projet était mal parti, la Commune de Renens a repris le projet en informant que le 1^{er} projet était enterré.

Cette fois, c'est l'EPLF qui a été engagé, toutefois, une fois encore les habitants ont eu l'impression d'avoir été trompé, les questions étant dirigées. Qui pourrait refuser de vouloir plus de locaux pour des associations? Qui pourrait refuser d'avoir plus de lumières dans les zones vertes? Etc... Au niveau du nombre de nouveaux habitants, le premier projet mentionnait l'arrivée de 440 nouveaux habitants, le deuxième projet en mentionne 280 mais sans compter les pensionnaires et les collaborateurs du futur EMS projeté, ce qui ferait passer le chiffre à 440 habitants/emplois. Là encore les habitants du quartier de Florissant ont le sentiment d'avoir été trompés car les chiffres sont dilués. La démarche participative, n'a, à nouveau, pas fonctionné. Et le résultat n'est toujours pas convaincant. En finalité, le but clairement affiché étant que le quartier ne change pas.

D'autre part, cette dernière version a été présentée aux habitants de Florissant le 19 janvier 2013. Le GIF regrette que cette présentation ait eu lieu dehors, il était dès lors très difficile de poser des questions et d'en entendre les réponses. Le GIF regrette également que les habitants du quartier n'aient été informés seulement 3 jours avant de cette séance tout en mentionnant que le Comité en avait été informé au préalable.

Conclusions du GIF:

1. Le Comité du GIF reproche aux autorités municipales plusieurs "tromperies"
 - démarche participative qui selon eux a tourné en "démocratie du fait accompli"

- *parution d'articles officiels ne reflétant pas la réalité (enquête de l'UNIL et article ayant paru dans une publication officielle de la Confédération intitulé "les quartiers en action. Une approche plurielle pour un développement partagé" <http://www.aren.admin.ch/dokumentation/publikationen/00016/00521/index.html?lang=fr>*

2. Les membres du GIF ne veulent pas de densification dans leur quartier, ils estiment qu'il faut d'abord densifier les friches, rénover ou démolir puis reconstruire des bâtiments. Ils ont de la peine à comprendre que leur quartier doit être densifié alors que de l'autre côté de l'avenue de Florissant, se trouvant sur Prilly, des immeubles de seulement 4 étages ont pu être construits.

3. Ils ont conscience que ce dossier est difficile pour la Municipalité mais ne comprennent pas l'"entêtement" des autorités à vouloir imposer un projet sans avoir pris en compte les réels désirs des habitants.

4. Dans le cas où cette pétition ne suffirait pas, le Comité du GIF est prêt à lancer un référendum dont le slogan serait "Si vous laissez faire cela à Florissant, demain ce sera chez vous". Les auteurs de la pétition ayant relevé que cinq ou six quartiers de la Commune se prêteraient à une telle densification, ils ont bon espoir de gagner.

Délibération de la Commission

La Commission s'est retrouvée entre elle afin de discuter des propos entendus.

Il en ressort:

- *que le sentiment de tromperie qu'ont les membres du GIF est fondé,*
- *que les autorités municipales n'ont pas entendu ce que voulaient réellement les habitants du quartier,*
- *qu'une commissaire mentionne qu'elle n'a jamais entendu dire que ce quartier posait problème, au contraire qu'il jouissait d'un très bon équilibre.*

A l'unanimité, la Commission propose de prendre la pétition en considération et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

A l'occasion du dépôt de cette pétition et au vu de la lenteur de ce dossier du fait que le Conseil communal ne connaît pas non plus l'évolution de ce dossier, la Municipalité a tenu à faire le point et cette déclaration que nous faisons ce soir sera envoyée au GIF et aux propriétaires également.

Rappelons que la révision du plan de quartier a été demandée par une majorité des propriétaires, comme la loi le leur permet. La Municipalité était entrée en matière, avec la conscience du besoin de logements et de la volonté politique générale de "construire en ville", proche des grandes infrastructures de transport, mais sous réserve d'une démarche participative aboutissant à un projet de qualité. Elle avait conscience qu'il s'agissait de

nouvelles constructions dans un quartier existant, dans lequel les enjeux sont plus complexes que sur une friche urbaine.

Lancée publiquement en 2009, la démarche s'est poursuivie sous des formes diverses, incluant présentation publique et travail avec un groupe de concertation, comprenant aussi des représentants du GIF. Le projet a évolué, tant dans l'emprise des bâtiments et du nombre d'habitants à venir qui ont été revus à la baisse, que dans les usages prévus, tenant compte des critiques émises. Un projet d'EMS, porté par un partenaire local, l'EMS de l'Oriel, et par le canton, a également été l'opportunité de faire évoluer le programme et permettrait de répondre à la pénurie des logements dans ce domaine à Renens et d'offrir des places de travail.

En janvier 2013, c'est un projet toujours en évolution qui a été présenté aux habitants du quartier dans le cadre d'un stand d'information. Il a à nouveau suscité des réactions fortes, matérialisées par le dépôt au Conseil communal d'une pétition ayant recueilli plus de 1800 signatures, dont nombreuses sont issues du quartier.

La Municipalité tient à redire ici que nous sommes toujours dans une phase préalable de concertation et d'adaptation d'un projet de plan de quartier. Celui-ci n'est pas finalisé, il n'a pas été soumis à l'enquête préalable du canton, démarche qui précéderait son dépôt au Conseil communal et qui ouvrirait le débat politique institutionnel. Suite à la présentation de janvier, des changements ont déjà été apportés et le travail est en cours de finalisation pour répondre aux questions encore ouvertes (stationnement, espaces verts).

La Municipalité n'ira pas devant le Conseil communal avec une forte opposition existant dans le quartier et au-delà, elle entend les nombreux doutes et critiques. Il faut cependant rappeler aussi que ce projet a un sens dans le contexte de pénurie de logement que nous vivons et dans la volonté d'éviter le mitage du territoire. Nous sommes également tenus selon la loi de répondre à une demande de la majorité des propriétaires de réviser un plan de quartier.

En juin 2010, nous disions devant le Conseil communal que nous avons fait le pari au moment du lancement du projet qu'il devait être "possible, à Florissant, à la fois d'améliorer la qualité de vie des habitants actuels et de construire, à un endroit de qualité (infrastructures et transport), un nombre encore à définir de logements de type divers (pour personnes âgées en particulier, dont le besoin est patent dans toute l'agglomération lausannoise". Trois ans après, ce pari n'est pas gagné.

Après une longue discussion, la Municipalité a décidé d'aller au bout de la démarche et de terminer l'étude préalable. Ceci permettra de présenter, au début 2014, à l'ensemble des partenaires (partis politiques, GIF, propriétaires, habitants) un projet finalisé, faisant le point sur les surfaces d'utilité publiques, l'aménagement des espaces extérieurs et les incidences en places de parc. Cette étape permettra également d'étudier les variantes encore possibles. Et ce n'est qu'après cette étape que la Municipalité décidera quelle suite elle compte donner à ce projet.

Voilà ce que nous tenions à vous transmettre ce soir à l'occasion du dépôt de la pétition et de votre rapport.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je vais être bref puisque tout a été dit ou presque par Mme la Syndique. Je pense qu'il est effectivement légitime, voire nécessaire, de transmettre cette pétition à la Municipalité au vu du nombre important de signature et du fait qu'elle véhicule une inquiétude de la part des habitants de ce quartier. Par contre le groupe des Verts est quelque peu mal à l'aise, je dois l'avouer, avec le rapport en lui-même qui véhicule quand même un ton plutôt dur et surtout dans ces conclusions, ce alors même qu'il a été signé, ou en tout cas rédigé par 4 conseillers qui étaient présents, il semblerait qu'il y a eu quelques problèmes dans la convocation de la commission et nous sommes un peu mal à l'aise avec le ton général qui accuse la Municipalité de certain maux, ce alors même qu'il semblerait que les choses soient quand même un peu plus nuancé.

Cela étant dit je pense, je le répète, je pense qu'il est nécessaire de transmettre cette pétition à la Municipalité.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

J'ai une question à poser à la Municipalité. Lorsque l'on fait un plan de quartier comme celui-là, lorsque l'on programme de nouveaux logements nous savons qu'à Renens il va y avoir d'autres constructions de logements lors de ces prochaines années comme la Croisée, au sud des voies vers les entrepôts, etc... donc des nouveaux habitants à Renens, des familles, est-ce que c'est possible, parallèlement, d'évaluer le nombre de famille et de savoir, plus ou moins, ce qu'il nous faudra au niveau des écoles, au niveau des crèches? Et ce pour avoir une vision. Parce qu'aujourd'hui pour construire des crèches, et je suis pour, nous savons que cela représenterait, si on veut vraiment des crèches comme nous le réclamons, une augmentation des impôts de 2 à 3 points; il faut voir si la population est d'accord d'accepter cela. Construire des écoles, nous avons pris du retard, nous en aurons encore.

J'ai donc l'impression que si nous voulons faire des nouveaux plans de quartier, des nouvelles constructions, nous devrions avoir une vue d'ensemble et savoir ce que cela représentera comme investissement. Pas que l'on nous dise dans 10 ans que nous n'avons pas d'argent, nous n'avons plus de collège car à ce moment-là la population sera présente. Je pense que quand vous nous présentez le plan de quartier de Florissant, il faut également évaluer les autres quartiers.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Madame la Conseillère communale,*

C'est une étude que nous avons constamment à l'esprit. L'évolution potentielle de notre Ville avait été présentée, si vous vous en souvenez, au travers du préavis "Etudes urbaines" et voté, sauf erreur, il y a une année. Cette évolution est suivie année après année par la Commission d'Urbanisme et aménagement du territoire du Conseil (la CUAT).

Nous avons effectivement le souci de garder une vision d'ensemble dans la planification des plans de quartier qui arrivent gentiment. Il y a eu la présentation publique du quartier des Entrepôts à la population fin août, qui est à l'enquête maintenant, et vous aurez

probablement lu dans le communiqué de la Municipalité que le plan de quartier de Malley-Gare est parti à l'examen préalable au Canton. Là aussi c'est un dossier qui avance. Parallèlement à cela, nous avons le document de planification scolaire que vous connaissez bien, dont la prochaine version arrivera au printemps de l'année prochaine, qui permet de suivre cette situation. C'est vraiment une préoccupation de ne pas avoir un développement désordonné mais bien d'arriver à suivre.

Maintenant nous sommes quand même confrontés au problème de logement, et je ne pourrai que répondre au cri de cœur qu'à fait M. Jean-Pierre Leyvraz tout-à-l'heure. Quatre logements libres à Renens au mois de juin, c'est clairement un manque, ce qui ne veut pas dire qu'il faille faire n'importe quoi. Tout l'Ouest lausannois réfléchit ensemble. Le développement que nous avons, nous en maîtrisons la planification. Après cela, que le propriétaire investisse ou non, cela est de son droit. Un des exemples c'est la Croisée où le plan de quartier est prêt, l'école serait prête aussi à être construite sur site pour répondre aux besoins mais le propriétaire n'a pas encore investi. Ce qui est intéressant dans le quartier de Florissant c'est que les propriétaires, qui sont nos caisses de pension, sont eux prêts à investir et cette disponibilité n'est pas forcément transposable sans autre. Quoi qu'il en soit, comme dit, l'étude doit être terminée, nous devons entendre les habitants, l'intérêt général aussi et, sur la base de cela, nous pourrions proposer une décision. Mais j'entends bien que c'est un tout et ce préavis "Etude urbaine" montrait bien l'évolution de la population potentielle dans le cadre du programme d'agglomération. Celui-ci montre une augmentation mesurée, mais quand même intéressante, de notre Commune pour répondre aux besoins de logement. Donc, comme dit, il y a cette planification que nous suivons année après année avec la CUAT et d'un autre côté le document "planification scolaire" qui va aussi intégrer toute la question de l'accueil de jour continu afin d'être en adéquation en toute simplicité.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, par rapport à ce qui a été dit sur La Croisée. Les travaux ont certes du retard mais ce n'est pas que le propriétaire n'ait pas investi, il a les crédits nécessaires. Ce qui retarde les travaux, et j'ai eu des confirmations aujourd'hui qui me permettent de vous donner l'information, c'est que le locataire du garage qui s'était engagé à partir fin juin n'est, pour l'instant, pas parti. Cela a retardé les travaux possibles. Mais le permis de construire est rentré, les crédits sont là, les soumissions pour les travaux spéciaux sont rentrées, l'adjudication va être effectuée pour les travaux. Je sais que nous vous le disons depuis un moment, mais les travaux de démolition et les sondages complémentaires qui devront être effectués sur l'entier de la parcelle doivent être menés dans les semaines qui viennent. Il faut encore juste régler la question du garagiste qui avait promis qu'il partirait fin juin et qui ne l'a pas fait. Normalement, dans les semaines qui viennent les démolitions commenceront et les travaux commenceront. Je tenais peut-être à le préciser vu qu'il y a eu de nombreuses questions et que peut-être la formulation de ma collègue était ambiguë. Ces travaux vont se faire et normalement dans deux ans le projet sera abouti. Nous en avons besoin, nous avons besoin d'une école et le projet sera là.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et procède au vote.

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil acceptent de transmettre à la Municipalité cette pétition pour étude et rapport.

M. le Président remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 38-2013 – Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers.**
 - **Présidence: Parti socialiste**
- **Préavis N° 39-2013 – Arrêté d'imposition pour l'année 2014**
 - **Commission des finances**
- **Préavis N° 40-2013 – Fusion des services de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) des communes de Prilly et Renens et création d'une Entente intercommunale**
 - **Présidence: UDC**

M. le Présidente ouvre la discussion sur les dépôts de préavis

La discussion n'étant pas demandée M. le Président clôt la discussion.

- le préavis N° 38-2013 sera présidé par Mme Patricia Zurcher du parti socialiste
- le préavis N° 40-2013 sera présidé par Mme Sandra Martins du groupe UDC.

15. Motions, postulats, interpellations

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**
Développement de la motion au nom du groupe Les Verts intitulée "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies"

Préambule :

- ***Qu'est-ce qu'un jardin d'enfants et comment s'articule-t-il avec les autres structures de l'accueil préscolaire ?***

Pour rappel, le jardin d'enfants est une structure d'accueil légère destinée aux enfants âgés de 2 ans ½ à 4 ans ½ et qui a pour but de développer la socialisation des enfants en vue notamment de leur entrée à l'école enfantine (LEO niveaux 1 et 2). Ce n'est donc pas une structure de garde de soi, le but premier est bel et bien de socialiser les enfants.

Les enfants fréquentent le jardin d'enfants de manière régulière, pour environ 3 heures de temps, ceci entre 2 et 4 fois par semaine en général, le matin ou l'après-midi. En général, il n'y a pas de service de repas de midi ou autre.

Le jardin d'enfants n'est donc pas une alternative aux garderies ou au système d'accueil familial (mamans de jour) mais il permet aux enfants gardés dans un milieu familial (parents, grands-parents, maman de jour) de pratiquer des activités en groupe, ceci avant l'entrée à l'école enfantine, il faut se rendre compte que pour certains enfants c'est le premier contact avec le français parce qu'ils sont élevés et gardés dans des structures d'une autre nationalité

par exemple ou des enfants qui n'ont pas l'habitude de se retrouver dans des groupes importants, donc c'est intéressant, c'est utile qu'ils apprennent à commencer à interagir en groupe avant l'entrée à l'école enfantine.

Accessoirement, le jardin d'enfant permet à la personne gardant l'enfant de disposer de ce laps de temps utilement. Il joue également un rôle important en tant qu'équipement de quartier : il favorise les liens entre parents d'enfants du même âge et participe aux réseaux informels du quartier (par exemple : j'amène les enfants le mardi et tu les amènes le vendredi ...).

- **Rappel des chiffres vaudois et renanais pour l'accueil préscolaire**

Selon la revue Numerus (octobre 2012), en 2011 la moyenne cantonale pour l'accueil des enfants en garderie était d'environ 25%, avec de grosses différences entre les régions. Lausanne et Nyon dépassaient les 40%, Vevey, Rolle et Pully les 30% alors que d'autres communes comme Ste-Croix ne couvraient pas le 10% de la demande. Renens se situe à 18 % si l'on prend en compte les chiffres ci-dessous :

Selon les statistiques (source : SCRIS), il y a chaque année environ 250 naissances à Renens et environ 1100 enfants en âge préscolaire. Les perspectives démographiques font état d'une croissance importante d'ici 2030, ces besoins vont donc aller en augmentant. Selon les dernières prévisions, la population des enfants de 0 à 4 ans devrait augmenter d'environ 30% entre 2013 et 2030 pour le district de l'Ouest lausannois. (<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomID=2572>). Nous ne sommes pas dans une situation qui va se résorber toute seule.

Sur la base des chiffres figurant au rapport de gestion 2012, les garderies existantes offrent environ 200 places, permettant l'accueil d'environ 350 enfants compte tenu des temps partiels d'accueil. Le jardin d'enfants Le Pinocchio et celui des Lapins Bleus accueillent environ 160 enfants entre 2 ans ½ et 4 ans ½.

Si l'on extrapole ces chiffres pour la tranche d'âge concernée, l'offre actuelle est d'environ 175 enfants en garderie et 160 enfants fréquentant un jardin d'enfants, soit 330 enfants de 2 ans ½ à 4 ans ½ qui fréquentent une garderie ou un jardin d'enfants avant leur entrée à l'école.

En 2013, la Commune compte environ 500 enfants entre 2 ans ½ et 4 ans.

Les mamans de jour accueillent environ 170 enfants, tous âges confondus, soit environ 30 enfants entre 2 ans ½ et 4 ans ½. L'accueil de jour n'est toutefois pas une alternative aux jardins d'enfants car il n'est pas spécifiquement ciblé sur les activités de socialisation. Quelques mamans de jours amènent d'ailleurs les enfants qu'elles gardent au jardin d'enfants.

La demande devrait logiquement avoisiner le 100 % des enfants qui ne sont pas accueillis en garderie, soit plus de 300 places. On peut donc estimer qu'il y a actuellement une carence d'environ 150 places en jardins d'enfants ou en garderies.

Les chiffres ci-dessus sont généraux. Ils pourront, le cas échéant, être précisés par la Municipalité qui a certainement des décomptes plus précis que les miens.

On notera encore que le Grand Conseil vaudois vient d'accepter une proposition du Conseil d'Etat visant à maintenir et à augmenter le soutien de l'Etat à la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jours des Enfants), ceci dans le but d'augmenter le nombre de places d'accueil de

0,8% par année jusqu'en 2017. C'est un signal positif qui devrait influencer positivement sur le nombre de places d'accueil et sur le montant à charge des communes.

Développement de la motion

La Municipalité a décidé de déplacer le jardin d'enfants des Lapins Bleus dans de nouveaux locaux, modernes et adaptés, situés à l'avenue de Préfauly 29-31. Ces nouveaux locaux permettront d'élargir l'offre qui est actuellement de 15 places à 20 places, soit 5 places de plus (cela représente entre 10 et 20 enfants de plus qui pourront être accueillis dans le jardin d'enfants puisqu'ils n'y viennent pas forcément tous les jours).

Le Groupe des Verts accueille favorablement ce projet, qui permettra d'augmenter l'offre dans des locaux mieux adaptés. Toutefois, il constate que le nord de la Commune s'en trouvera prétérité puisqu'il ne disposera plus que du jardin d'enfants privé de Florissant, qui accueille quelques enfants quatre matins par semaine dans les locaux de la Grange de Florissant.

Or, on l'a vu, ce type de structure, notamment en l'absence de places suffisantes en garderies, répond à un réel besoin qui n'est pas couvert aujourd'hui. Par ailleurs, pour jouer son rôle de manière optimale, le jardin d'enfants doit se trouver à proximité de ses utilisateurs.

Il faut en effet se rendre compte qu'il y a beaucoup de parents (ou de personnes en charge des enfants) qui doivent jongler avec plusieurs tranches d'âge en même temps. Par exemple, un grand qui est à l'école enfantine, un moyen qui va au jardin d'enfants, un bébé en poussette, qu'il faut nourrir, faire dormir... Ainsi, le trajet, pour aller au jardin d'enfants, doit être aisément possible à pied ou en transports publics. Un changement de bus, tel que c'est le cas aujourd'hui pour qui souhaite se rendre au nouveau Lapins Bleus depuis le nord des voies, n'est pas aisé lorsqu'on doit s'occuper d'une poussette et d'un petit de 2 ans et demi, par exemple.

Et si le trajet de l'ancien au nouveau Lapins Bleus prend environ 15 minutes à pied avec des enfants en bas âge, il faut constater que pour les familles provenant des Biondes ou de Sur-La-Croix, ces 15 minutes s'ajoutent à un trajet déjà conséquent, le rendant inadapté.

Vu ce qui précède, le Groupe des Verts dépose la motion suivante :

- Il est demandé à la Municipalité de charger son administration d'étudier l'aménagement d'un nouveau jardin d'enfants au nord des voies, ayant une capacité de 20 places d'accueil au minimum ;
- Il est demandé à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour pouvoir mettre cette nouvelle structure à disposition pour la rentrée 2014.

M. le Président ouvre la discussion sur cette motion.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Oui, c'est très bien effectivement il y aura un jardin d'enfants au Nord de voies, c'est une bonne chose. La seule chose qui me dérange un peu ici, c'est toujours l'aspect un peu restrictif de la motion et je pense que nous pourrions laisser une plus grande marge de manœuvre à la Municipalité en transformant cette motion en postulat. Je demande donc si

cela est possible, notamment pour la date? Par exemple "2014", si une bonne solution est trouvée pour 2015 alors que l'on oblige de faire cela en 2014, c'est un peu restrictif. Merci.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Mesdames, Messieurs,

Je trouve qu'un postulat se justifie dans le cadre de sujets qui laissent une marge de manœuvre, une interprétation large à la Municipalité. En l'occurrence la demande est claire et précise et je pense qu'une motion est à même d'y répondre. Je vous remercie.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

Je propose que nous partions en Commission pour la motion.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, cette motion sera donc renvoyée à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

Parti socialiste: Mme Victoria Ravaioli-Thibaud
M. Vito Tartaglia

PLR: Mme Florence Widmer
Mme Elodie Golaz Grilli

UDC: Mme Sandra Martins

Fourmi rouge: Mme Ellen-Mary Dreier
M. Roberto Arnedo

Les Verts: Mme Nathalie Kocher-Jaccard

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Victoria Ravaioli, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Interpellation au sujet de la circulation routière Chemin du Chêne/Chemin des Côtes

Le chemin du Chêne, dans sa partie située entre l'avenue de Longemalle et le chemin des Côtes, est l'accès utilisé par les enfants pour se rendre au parc de jeu situé sur la parcelle 1388, propriété de la Commune, à la hauteur de l'immeuble sis au numéro 8 de l'avenue de Longemalle.

Je dépose cette interpellation en tant que conseiller communal relai. J'ai eu une intéressante conversation avec le papa d'un enfant qui se rend régulièrement sur cette place de jeu. Force est malheureusement de constater que bien des automobilistes utilisent ce bout de chemin comme raccourci pour rejoindre l'autoroute. Il en va également pour une bonne partie du trafic le long du chemin des Côtes qui n'est pas destiné aux locataires d'immeubles situés sur ce chemin, mais pour du transit. Ces voitures ne respectent très souvent pas le 30 km/h et mettent gravement en danger les enfants. A ce sujet, un enfant de 5 ans s'est fait accroché il y a un an et a eu une jambe cassée au carrefour chemin du Chêne/chemin des Côtes. Il me semble donc important qu'une réflexion de fond soit faite sur les risques routiers existant à cet endroit.

Le but de cette interpellation est double. Elle pose la première question qui est de savoir si notre Municipalité peut envisager de rendre la portion du Chemin du Chêne concernée piétonne, avec éventuellement une autorisation pour la mobilité douce. Il n'y a sur cette portion de route ni places de parc, ni accès à des garages. Mais elle pose également la question de savoir si notre Municipalité ne pourrait envisager de scinder le chemin du Chêne en deux en interdisant, par exemple par la mise en place de bacs à fleurs, tout transit dans ce chemin et ce à la hauteur de la jonction "chemin du Chêne/chemin des Côtes", donc exactement où il y a eu cet accident avec ce petit enfant de 5 ans. Cette démarche a déjà été utilisée pour pacifier la circulation à la rue du Léman, protégeant ainsi efficacement les écolières et écoliers se rendant dans les bâtiments scolaires du Léman.

D'avant merci pour votre future réponse.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Nous nous regardons avec M. Olivier Golaz, ce sont des dossiers sur lesquels nous travaillons main dans la main entre Police et le service des Travaux. Je vous propose que nous prenions votre demande et que nous l'étudions. Elle est très précise, elle nous permettra aussi d'aller voir sur place et d'étudier la chose

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Interpellation intitulée "Un trottoir pour le chemin de Jouxkens"

Mesdames, Messieurs,

Les hauts de Renens se sont beaucoup développé ces dernières années - les sept immeubles de la résidence En Belle Vue en étant l'exemple le plus marquant. Malheureusement, le cadre des habitants n'a pas évolué au même rythme.

Le chemin de Jouxkens, voie d'accès principale au centre-ville depuis la Rue de Cossonay, ne dispose pas d'un trottoir de chaque côté de la route sur une part importante de son tracé entre la Rue de Cossonay et la Rue du Bugnon.

Pour les familles dont les enfants passent régulièrement par-là, ce n'est pas rien. La rue est en pente et n'est pas en zone 30. La gêne occasionnée par ce manque a amené les habitants du quartier faire une pétition auprès de nos autorités, remise en août 2011.

Cette pétition a amené la Municipalité à mandater le bureau Courdesse et Associés, Ingénieurs et Géomètres, afin de piqueter les limites de parcelles existantes. L'idée était d'établir un projet pour le trottoir en question. Depuis deux ans, rien ne s'est passé. Les

piquets de bois posés à l'époque finissent de pourrir. Verrons-nous un trottoir pendant cette législature?

Je demande donc à notre Municipalité d'accéder à la volonté des habitants de ce quartier, dans un souci de sécurité, sans délai. Ils ne demandent pas un concept révolutionnaire; seulement un "bête" trottoir surélevé par rapport à la route, permettant à des piétons de tous âges de déambuler sans trembler à l'approche d'un véhicule.

Pour faire un trottoir la bordure existe déjà; il n'y a qu'à faire quelques aménagements sur l'herbe folle de parcelles qui, au surplus, appartiennent déjà à la Commune.

Compte tenu de tout ceci, j'aimerais l'avis éclairé de la Municipalité sur ce dossier, et un échéancier de ce qu'elle a convenu de faire.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

On continue dans la thématique! Toutes ces réflexions sur la mobilité en ville sont intéressantes. Nous voyons, gentiment, des changements de comportement avec les zones 30, avec une augmentation de la pratique de la mobilité douce, et c'est bien dans le sens de cette tendance que nous pourrons répondre positivement à cette demande.

Ce dossier nous est connu, en effet. J'ignorais le fait qu'il y ait une pétition, cela me surprend. Des courriers des habitants par contre oui. C'est d'ailleurs suite à ces courriers que nous avons étudié la question. Il est vrai que cette route de Jouxens, qui n'est pas à 30 km/h, mérite une attention particulière pour les mobilités douces et les piétons. Il est à relever que le bord de route végétalisé appartient à la Commune mais curieusement, et je ne connais pas l'historique, certaines propriétés se sont étalées jusqu'à la route, donc la différenciation entre le domaine public et les propriétés privées n'est pas claire.

Ceci dit, lorsque l'on est du métier, on sait que construire un trottoir ne consiste pas en un "il n'y a qu'à faire un trottoir, c'est vite fait, on enlève les herbes folles". C'est un dossier important qui doit être mis à l'enquête, il y a des grands talus, il y a justement des propriétés qui ont érigés des murs contre la route, cela ne sera donc pas simple.

Par contre, ce qui est faisable assez tôt dans le cadre du budget sera d'en faire une portion du côté est car sur le côté ouest, il y a déjà un trottoir. Et c'est sur le côté "est" qu'il manque. La portion étudiée permettra de relier le trottoir de l'avenue du Bugnon (devant le quartier de Bellevue) avec le N° 18, sauf erreur, de la route de Jouxens qui permet aussi l'accès sécurisé depuis les maisons qui sont en-dessus.

Le reste sera moins facile et sera sûrement à l'étude avec les BHNS depuis le nord, mais cela concerne moins de monde et il y a surtout un passage piétons qui permet le cheminement à pied. Mais pour le reste, la demande a été entendue, et c'est encore une enquête qu'il faudra, mais il pourrait y être répondu. Je propose, pour l'instant, de ne pas donner d'échéancier parce que le projet doit encore passer en Municipalité, mais cela devrait être fait d'ici l'année prochaine au plus tard.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Interpellation intitulée "Quel est le sort des nids d'oiseaux lors des nettoyages des écoles"

Le groupe des Verts souhaiterait savoir comment on procède lors des nettoyages des écoles lorsque des nids sont installés sur les façades des bâtiments dans les encadrements des fenêtres et les stores.

Est-ce qu'on laisse se développer les nichées pour nettoyer ensuite, ou est-ce qu'on nettoie tout quitte à liquider les couvées en cours ?

Nous posons cette question car nous avons appris que dans une commune avoisinante, les nettoyeurs avaient reçu l'ordre de leur hiérarchie de déloger tous les nids construits dans les stores. Certains étaient vides, beaucoup de l'étaient pas !

Cela s'est fait parce qu'il fallait que tout soit nettoyé avant les vacances.

Nous estimons :

- d'une part que ce n'est pas un exemple de respect de la nature pour les élèves qui seraient certainement punis s'ils commettaient ce genre d'action.

- d'autre part que c'est ne pas tenir compte des sensibilités des employés qui peuvent se sentir obligés d'obéir contre leur gré, parce qu'ils pourraient craindre de perdre leur emploi.

Nous aimerions que la Municipalité nous rassure sur le fait qu'à Renens, on a la patience d'attendre que les couvées soient terminées.

Merci de votre attention.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Je remercie Madame la Conseillère Irène Frei de son interpellation et peux la rassurer que de telles pratiques ne sont pas en vigueur à Renens. Toutefois, il n'y a pas de directives municipales concernant les appartements protégés pour les oiseaux mais juste du bon sens.

Les nids contenant des couvées ne sont pas enlevés lors des nettoyages mais ultérieurement.

Plus en détail :

- *Aux collèges du Léman et de Florissant, aucun nid n'a été trouvé.*
- *A Verdeaux, une structure est en place sous l'avant toit pour les oiseaux et est bien utilisée.*
- *Pour les autres collèges, leurs nombres varient d'une année à l'autre. Par exemple, au collège du Simplon, nous avons compté 15 nids, cette année, dont certains, la majorité vont être enlevés prochainement car ils étaient occupés lors des nettoyages.*

Il en va de même pour la taille de haies dont trois jardiniers sont des ornithologues avertis, lorsque ces derniers trouvent un nid, la haie est laissée le temps de la nidification.

Par ces quelques lignes la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère Irène Frei-Premet.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je ne peux pas m'empêcher de compléter l'intervention de mon collègue en racontant les nids que nous avons autour de notre salle de Municipalité et que nous vous inviterons une fois, Mme Frei, à voir. Nous avons chaque printemps deux, même des fois trois, nids. C'est un ancien collègue, je ne sais pas si les oiseaux aiment les collèges, mais il y en a autour de notre salle de Municipalité. Cela nous distrait pendant nos séances, nous voyons les oiseaux qui apportent les brindilles, cela volète là autour et parfois nous avons des jolis moments pendant nos séances C'est clair; Mme Frei, que les nids sont laissés!

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Interpellation relative au tri des déchets

J'ai constaté avec plaisir que la Municipalité fait des grands efforts pour promouvoir le tri des déchets. Nous avons vécu une démonstration théâtrale lors de notre fête annuelle de la Fourmi rouge. Je pense que cette démonstration a marqué les esprits et a été convaincante.

Mais, j'ai constaté qu'aucun texte explicatif n'était dans une autre langue que celle de Molière. Nous sommes à Renens, Ville interculturelle par excellence, nous avons Globelivres, même Berne et Zürich ne possède pas pareil bijoux, animé par autant de bénévoles.

Nos écoles sont organisées pour que nos enfants qui parlent une langue étrangère apprennent rapidement le français, ce qui facilite grandement leur vie. Mais les adultes, souvent ils apprennent à parler, mais l'écriture et la lecture? C'est bien plus difficile.

Alors, toutes les affichettes dans les ascenseurs, dans les entrées d'immeubles restent lettres mortes pour de nombreux locataires qui ne comprennent que puic.

Donc, je demande à la Municipalité d'appuyer le responsable du tri auprès de la CISE pour que des traductions se fassent rapidement, parce que vos affichettes en français vont rejoindre le compartiment papier sans cela.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Effectivement, nous sommes sensibles à cet état de fait, d'ailleurs les brochures "Recyclo" ainsi que l'information que nous donnons se fait, vous l'avez probablement remarqué, sous forme de bande dessinée ludique. Alors effectivement il y a des textes en français, mais je crois que l'on arrive à comprendre les dessins. C'est souvent assez clair, du moins nous essayons et nous espérons parvenir à schématiser dans cette brochure les types de déchets et à indiquer les types de poubelles. Alors effectivement nous pouvons en faire toujours plus, mais je ne sais pas ce que nous pouvons faire encore plus. Nous restons de toute façon à disposition et le canal que vous suggérez de la part de la CISE me paraît assez bon et je pense que mon collègue va pouvoir compléter à ce niveau-là. Merci.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Effectivement un texte assorti également de dessins a été fourni par le service de mon collègue "Environnement-Maintenance". Je vous communique que ce texte est en cours de traduction dans 8 langues différentes. La CISE a en effet constitué dès le printemps passé un groupe de travail, qui se nomme Groupe Tri des Déchets, groupe de travail qui a reçu le texte avant les vacances. Le texte est en train d'être traduit en 8 langues différentes par des

traducteurs d'appartenance et le flyer qui va en résulter sera à disposition au milieu du mois d'octobre. Nous tiendrons à cette occasion un petit stand et une distribution large de ce flyer dans les communautés étrangères, dans les immeubles, aux associations du réseau social de manière générale est prévue.

Mme Verena Berseth, Fourmi rouge

Je remercie la Municipalité pour ce qu'elle va faire.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Interpellation relative à la Place du Marché

Quand la Municipalité a décidé de reconstruire la place du Marché avec les voitures en-dessous, pas d'arbres en-dessus, une vilaine Coop grise qui cache le soleil du matin, elle a consulté la population, d'abord en faisant des réunions et ensuite par une votation.

Comme vous avez pu le constater, la Brasserie a fermé, résultat? Plus de terrasses et la voirie a emporté le chalet du marchand de marrons. La Place est propre et nette mais en dehors des marchés et des fêtes de la Fourmi rouge et autres, pas grand-chose ne s'y passe.

Ce que je demande à la Municipalité, c'est de faire le point sur ce que l'on pourrait faire de cette Place, mais en consultant à nouveau la population, comme elle l'avait fait lors de la présentation du projet.

Les habitants de Renens ont peut-être des idées, allez savoir!

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous prenons votre interpellation, Mme Berseth, nous avons plusieurs réflexions en cours. D'une part, nous sommes toujours actifs et en lien avec les différents partenaires pour la Brasserie. Nous regrettons vivement cette fermeture et nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il y ait un restaurant. Nous sommes absolument persuadés qu'un restaurant de qualité a de l'avenir, il est d'ailleurs attendu et il y a des nombreuses questions de personnes qui nous demandent ce qu'il se passe et qui attendent un restaurant de qualité.

Par ailleurs, nous sommes en train de préciser une charte pour régler les demandes pour le marché. Je vous rappelle qu'il y a deux marchés; outre le marché du samedi, il y a maintenant le marché du mercredi, qui est un plus petit marché mais qui est reparti cette année, qui a un public, qui fonctionne. Nous allons préciser quels types de demandes pour ces deux marchés et quels types d'activité aussi sur cette Place. Nous avons des demandes aussi privées, nous n'avons pas voulu avoir des expositions de voitures ou laisser des privés, par exemple, démarcher pour leur projet mais nous devons préciser cela à l'interne et dans nos différents services.

A part cela, vous faites de la publicité pour une fête d'un parti politique que j'aime bien, mais je crois qu'il y a d'autres activités. Culture-Jeunesse-Sport a organisé par exemple cette année le cinéma, la Piazzetta, qui a rempli la Place du Marché en tout cas un soir, je crois que le deuxième soir il faisait moins beau. Il y a des concerts, il y a pas mal d'activités. Mais nous entendons votre demande et il est prévu que nos différents services se mettent ensemble pour réfléchir en particulier sur la charte, revoient des représentants des partis, voire de la population, pour diversifier ce qui peut se passer sur cette Place. Pour lui donner un cadre

quand même, parce que nous ne voulons pas laisser s'établir de façon permanente des gens sur la Place elle-même. Nous ne voulons pas non plus qu'il s'y passe n'importe quoi en particulier au niveau commercial et privé mais il y a largement de la place pour d'autres activités. Donc nous entendons votre demande et dans le cadre de cette commission transversale qui représente tous nos services nous verrons pour aller de l'avant.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Intervention relative à la Place du Marché

Pour compléter ce que Mme Verena Berseth a dit. Je suis déjà intervenue trois fois pour que cette commission qui s'est occupée de la Place du Marché se réunisse à nouveau. Nous désespérons, nous demandons, mais on ne nous réunit pas. Et deuxièmement, ce n'est pas tellement de l'animation, cette place est vide, nous demandons de la verdure, nous demandons des fleurs, cela serait déjà pas mal, nous n'avons pas besoin de tout le temps de l'animation, les gens aiment bien être tranquilles, s'asseoir, avoir des petites fleurs ou un petit arbre. Il y a des trucs qui se déplacent, que l'on ne vienne pas nous dire que les marchés en sont la cause. Les marchés c'est deux fois par semaine et le reste du temps, cette place est vide.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Didier Divoine, Fourmi rouge**
Question relative au Chemin des Pépinières

Jamais deux sans trois, je suis à nouveau un Conseiller communal relais, j'hésitais entre l'interpellation et la question, je vais plutôt passer sur une question. Pour exposer le problème, au chemin des Pépinières, petit chemin se trouvant près du collège de Verdeaux où l'on ne passe qu'avec une seule voiture, croiser une voiture venant en sens inverse cela ne fonctionne pas. Le gros problème de sécurité qui m'a été annoncé, je ne m'en étais par rendu compte même si je passe tous les jours par-là, c'est que lors de l'entrée dans les écoles, le matin vers 08h15-08h30, il arrive assez souvent, malheureusement, que le camion de ramassage des déchets, que cela soit pour les poubelles, les verres ou le papier, soit là en même temps que les élèves qui arrivent. Le gros problème c'est un peu cela mais c'est aussi, surtout, que les parents, depuis qu'ils ne peuvent plus parquer du côté de Saugiaz, viennent avec leur voiture. Ils ont peut-être oublié d'apprendre à leurs enfants de venir à pied, mais ils viennent avec leur voiture dans ce chemin ce qui génère un trafic monstre et cela est vraiment dangereux.

Cette personne qui habite là m'a dit que plusieurs fois cela a frisé le code et la question est simplement de savoir si la Municipalité peut prendre langue avec l'entreprise de ramassage des déchets Veolia, sauf erreur? De voir avec eux s'il n'est pas possible de faire une petite fenêtre d'interdiction en leur demandant, s'il est prévu un ramassage à cette heure-ci, de se rendre d'abord dans un autre quartier avant de venir aux Pépinières. Nous avons vraiment une tranche horaire qui est dangereuse et il y a déjà eu des gros risques et je pense qu'avec

simplement une question d'organisation et d'entente avec l'entreprise on devrait pouvoir trouver une solution.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je vais prendre en considération votre demande. Simplement à 07h45 c'est peut-être sur la rue voisine que le problème serait reporté parce que les enfants vont à l'école, etc... Le camion poubelle doit aussi passer partout à travers les communes. Néanmoins, c'est un endroit sensible où il y a beaucoup d'enfants qui arrivent par là. Maintenant est-ce qu'ils passent tous par les Pépinières? De toute façon nous allons étudier la chose et en parler la semaine prochaine lors de la réunion que nous avons avec le groupe intercommunal dont fait partie SRS (ex-Veolia).

- **M. Ali Korkmaz, PS**

- Au sujet du ramassage du compost

*Monsieur le Président,
Chères et chers Collègues,*

J'aimerais attirer votre attention sur un problème qui touche un grand nombre d'habitants de notre Commune.

Nous pouvons être fiers de vivre dans une commune dont la population, très attachée à la propreté, trie convenablement ses déchets. Je salue le travail de la voirie et de ses ouvriers qui, toute la semaine, vident le contenu des containers de verre, des poubelles, etc.

Là où nous avons un problème, c'est avec la levée du compost.

Vous l'aurez sans doute remarqué, surtout cet été, quand il a fait très chaud : le compost doit être levé plus souvent que le verre, le pet et autres ordures ménagères.

De très nombreux citoyens et citoyennes se sont plaints et se plaignent régulièrement des nuisances qu'occasionnent les dépôts de composts. Il y a d'abord les odeurs, qui peuvent véritablement être pestilentielles et il y a, comme second fléau, la prolifération d'une énorme quantité de mouches et de moustiques qui empoisonnent l'existence des habitants.

Pour résoudre ce problème et en finir avec ces odeurs nauséabondes et ces insectes, de faire lever le compost plus souvent que d'habitude.

Je pense que vous comprenez que ce problème doit trouver une solution, c'est pourquoi j'aimerais attirer l'attention de la Municipalité à ce sujet et je vous remercie de l'attention que vous y apporterez.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

La Municipalité remercie Monsieur Korkmaz et partage ses préoccupations. Effectivement nous avons eu une saison en peu particulière avec un printemps qui a été mauvais puis l'essor des végétaux assez importants. Ceci a généré effectivement beaucoup de déchets verts, fin juin, début juillet. Parallèlement à cela nous avons eu l'introduction de la taxe au sac et je profite de votre intervention pour donner quelques chiffres au Conseil communal, puisque nous avons les chiffres de juillet et août:

- Ordures ménagères: -40% en juillet / -34% en août

- Papier: +37% en juillet / +57% en août
- Verre: +11% en juillet / +18% en août
- Déchets organiques: +50% en juillet / +53% en août

Alors maintenant, effectivement, nous établissons des contrats notamment pour organiser les ramassages, la tournée des déchets. Nous n'avons pas encore assez de recul pour prendre une mesure d'urgence et faire telle et telle chose. Toutefois, nous connaissons ce problème et nous apporterons les rectificatifs adéquats. Comprenez aussi que nous ne pouvons pas faire une tournée pour ramasser des poubelles vides ou à moitié vides.

Mais c'est quelque chose à laquelle nous nous attendions, nous avons donc eu cette conjonction qui s'est faite cette année avec la végétation qui a beaucoup poussé. Rappelez-vous des interpellations au mois de juin parce que tout d'un coup, la végétation avait explosée au niveau des routes et que nous n'arrivions pas à tondre assez vite. Voilà, mais nous suivons la situation et nous y remédierons en fonction de la demande et de l'utilisation des gens.

M. Ali Korkmaz, PS

Merci Monsieur le Municipal. Comme vous l'avez dit c'est un problème connu mais nous devons aussi discuter des problèmes connus pour trouver une solution.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**

- Proposition de résolution en faveur du Tram Renens-Lausanne

Au nom des Verts, je souhaiterais déposer cette proposition de résolution.

L'été durant, nous avons pu apprendre par la presse que le projet du tram suscite quelques réactions mitigées, notamment à Lausanne, où plusieurs oppositions ont été déposées pour diverses raisons :

Les commerçants s'inquiètent de l'impact des travaux sur leurs activités, certains habitants craignent le report de trafic lors de la fermeture des rues, et un groupe d'habitants revendique de maintenir toute la surface de la Place de l'Europe en l'état.

Personne ne nie qu'un projet d'une telle envergure puisse inquiéter, et que ce genre de chantier et d'infrastructure modifie les quartiers en profondeur. En tant qu'habitants d'une ville qui bouge et change d'année en année avec des projets de réaménagements urbains, les rennais en savent d'ailleurs quelque chose, mais sont également conscients de ce que ce type de démarche, couplée d'une bonne information de la population et des mesures d'accompagnement adéquates, est à terme bénéfique pour la qualité de vie de tous.

Pour aller de l'avant avec une amélioration de l'offre en transports en commun, il est absolument nécessaire de pouvoir construire des infrastructures de qualité qui relient l'Ouest Lausannois au centre de Lausanne. Le projet de tram qui a été travaillé depuis plusieurs années dans le cadre du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois est un élément essentiel pour le développement de notre Commune et de notre district, et permettra de transformer notre tissu urbain en véritable agglomération moderne, efficace, et agréable à vivre. Porté par les organes exécutifs et législatifs des communes qu'il traverse – comme l'a prouvé la récente résolution adoptée par le Conseil communal de Lausanne - ce projet est de plus porté

par un large soutien au niveau cantonal et fédéral, bénéficiant ainsi de promesses de soutien financier à toutes ces échelles.

Fort de ces constats le Conseil communal :

- *Réitère son soutien au tram, infrastructure indispensable au développement de la commune et de la région toute entière, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.*
- *Souhaite qu'il puisse voir le jour rapidement, et que les problèmes rencontrés trouvent rapidement une solution.*
- *Encourage la Municipalité à continuer dans sa logique de dialogue et de consultation de la population, et la soutient dans ses démarches pour l'exécution du projet.*

J'espère que le Conseil communal nous suivra dans cette démarche.

M. Didier Divorne, Fourmi rouge

Le groupe Fourmi rouge remercie Les Verts pour cette proposition de résolution et propose de la passer au vote, nous la soutiendrons.

M. Pascal Golay, PLR

Le groupe PLR se joint également à cette demande qu'elle soutiendra.

M. Michele Scala, PS

Les socialistes soutiennent également cette demande.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la proposition de résolution.

C'est à l'unanimité moins 4 abstentions qu'il sera donné suite à cette résolution.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Réaction relative à la résolution en faveur du Tram de Renens et informations relatives à la semaine de la mobilité

D'abord au nom de la Municipalité, nous recevons cette résolution avec plaisir. C'est un encouragement pour nous de continuer. Nous souhaitons aussi que ce dossier prenne forme et nous donnerons toute notre énergie pour y arriver.

J'avais en complément une annonce qui va tout-à-fait dans ce domaine. Nous avons beaucoup parlé de trottoirs, de rues ce soir au Conseil. A Renens, nous faisons un effort permanent dans ce domaine. Et du 16 au 22 septembre aura lieu la semaine de la mobilité. Renens a adhéré au programme en cours avec les communes de l'Ouest pour un programme de la mobilité, pour inciter à changer. Vous avez reçu probablement ce dépliant dans vos boîtes aux lettres aujourd'hui, et j'aimerais attirer votre attention, qu'à côté du programme plutôt ludique de balades à vélo, de balades à pied, dont M. Dupuis a parlé tout au début du Conseil avec M. Pierre Courajoud; il y a aussi un programme qui s'adresse spécifiquement aux automobilistes. C'est la proposition d'essayer de changer de mode de transport et de pouvoir

le faire assez facilement soit en demandant un vélo électrique en prêt, soit en recevant un abonnement de transport Mobilis ou voire même de s'intéresser au car-sharing (auto-partage). J'aimerais attirer votre attention sur cette possibilité car nous savons qu'essayer c'est parfois l'adopter et c'est la meilleure des solutions pour l'avenir de notre agglomération. Donc, jetez-y un coup d'œil vraiment intéressé!

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

- Information relative à la course pédestre de Renens et au l'exposition "l'Autre Musée"

Mesdames et Messieurs,

Je prends la balle, qui est lancée par ma collègue Mme Maystre, au bond puisque pendant cette semaine de la mobilité, comme vous l'aurez remarqué, aura lieu la course pédestre qui fait partie du trophée lausannois. Il s'agit donc là de mobilité avec baskets et vous êtes vraiment tous invités à participer et courir avec le cœur puisque la récolte qui se fera des inscriptions ira partiellement pour Terre des Hommes.

Je profite également de vous inviter samedi qui vient à 11h00, pour le finissage de l'exposition "l'Autre Musée", exposition que vous avez vue, puisque la réplique exacte de ce qu'il y a à la Place du Marché est également exposée ici à l'entrée de la salle de spectacles. Celles et ceux, et vous étiez nombreux, à être là dès 18h45 ont eue la possibilité de s'entretenir avec l'association pour un Autre Musée sur ce magnifique projet qui nous attend.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

- Intervention relative au tri des déchets

Je voulais juste rebondir très rapidement sur ce les propos de M. Jean-Marc Dupuis, qui nous a dit que nous trions mieux et plus. Toutefois, il y a encore, comme nous avons pu le lire dans la presse, quelques problèmes au niveau du tri des déchets vu qu'il y a des nouvelles habitudes qui sont en train de se mettre en place avec la taxe au sac et nous voyons que tout n'est pas encore totalement clair pour tout le monde au niveau de tri. Ceci n'est pas seulement le cas à Renens mais un peu partout, dans toutes les communes vaudoises quelle que soit leur taille. La Municipalité a fait des efforts certains, que je salue, pour expliquer où doit être mis quel déchet, mais je pense qu'il y a encore un peu de travail à faire et je ne peux qu'inciter la Municipalité à continuer dans cette voie pour que les nouvelles habitudes qui s'installent, soient de bonnes habitudes et que nous ayons un bon tri qui ne soit pas juste "trier plus" mais aussi "trier mieux".

- **Mme Irina Krier, Les Verts**

- Question relative au parc des Paudex

J'aimerais poser une question à la Municipalité concernant le chantier du parc des Paudex qui était censé se terminer au début de l'été et qui malheureusement n'a pas pu encore voir sa finition. J'ai un enfant qui va là-bas avec la maman de jour et en allant la chercher à plusieurs reprises, j'ai pu constater cet été, lorsque les travaux ont repris, après que ceux-ci aient été arrêtés pendant un moment, que durant la première partie c'était assez correct parce que les

gens ont arrêtés de fréquenter le parc, il était fermé. Certaines infrastructures étaient posées pour que les gens n'y aillent pas. Mais particulièrement depuis la rentrée scolaire, j'ai constaté que les enfants étaient retournés en grand nombre et ceci pour une raison très simple, c'est que c'est le plus grand parc du coin et qu'en plus il y a de l'ombre, donc les jours de grands soleil c'est vraiment le meilleur endroit pour aller. Toutefois, les machines de chantier étaient revenues également dans le parc avec comme effet que les enfants jouaient dans le bac à sable à côté d'un petit trax ou qu'ils couraient sur les chemins derrière la machine qui tassait les chemins en faisant beaucoup de poussière. Je pense que c'était pratique ni pour les enfants, ni pour les travailleurs, ni d'ailleurs pour les mamans de jour qui devaient tout le temps faire attention aux enfants qui risquaient de se blesser sur le chantier. Donc ma question était en deux points. Premièrement, quelles sont les raisons pour lesquelles les travaux n'ont pas pu être finis à temps? Ce qui est vraiment dommage parce que je pense que l'été est la période avec la plus grande fréquentation et l'inauguration qui aura lieu le 24 octobre coïncidera un peu avec la période où le parc sera moins fréquenté. Deuxièmement une question concernant l'attitude générale que la Municipalité adopte. Est-ce que pendant les travaux sur les places de jeux, il y a des mesures particulières pour rendre attentif les exécutants des travaux que sur les places publiques il faudrait procéder un peu différemment? Parce que là je trouve que c'est un peu moyen. Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Effectivement le chantier a pris un peu de retard et il y a deux raisons. Premièrement, deux ou trois soucis avec l'entreprise mandatée et deuxièmement la météo. Encore une fois c'est vrai qu'il n'a vraiment pas fait beau ce printemps et les travaux ont pris pas mal de retard.

Maintenant il est vrai que nous avons décidé, vue la topologie du parc, de ne pas le clôturer complètement durant les travaux. Les travaux se faisaient par secteur et les gens passaient quand même à travers. Je crois que c'est aussi une question de responsabilité de faire un petit peu attention à ce qui s'y passe. Il est vrai que ces derniers jours, c'est la touche finale qui se terminera demain. Il y a eu la mise en place de l'enrobé, donc le goudronnage des derniers chemins, et il est juste que cela vadrouillait devant. Néanmoins, les machines font quand même un peu de bruit et puis les enfants peuvent quand même être attentifs.

Par rapport à cela et aux parents, j'aimerais quand même ici dire deux choses. La première chose est qu'il y avait des panneaux qui indiquaient qu'il y avait un chantier et puis que quand il y a chantier on n'y va pas forcément. Malgré cela, lorsque nous avons fait les constructions, notamment des toboggans avec le tartan qui était rubanisé, qui était vraiment fermé, il y a quand même des enfants qui ont été et qui ont tout démolit et nous avons dû le reconstruire deux fois. La même chose pour l'étang, l'étang était en construction et le jeu favori était de mettre des cailloux. Alors au niveau de la responsabilité tant des parents que des enfants, là il y a aussi quelque chose à dire et ce serait très dommage que nous devions mettre entre CHF 30'000.- et CHF 50'000.- la prochaine fois que nous devons refaire un parc pour de telles choses. Mais je comprends votre préoccupation et il est vrai que si nous avons terminé les travaux au 30 juin, peut-être que pour la rentrée scolaire il n'y aurait pas eu de soucis.

Quant à l'inauguration, celle-ci a toujours été planifiée comme cela car c'est la date à laquelle nous allons planter les arbres qui se plantent en automne et se sera la dernière étape de la rénovation de ce parc.

- **M. Michele Scala, PS**
Question relative à la Place du Marché

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il est vrai que j'ai tardé à réagir mais je profite de l'occasion pour poser ma question. Que fait la Municipalité pour faire avancer le relocation de la Brasserie et est-ce que la Municipalité pourrait nous dire dans quel délai la Brasserie pourrait être rouverte?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je crois qu'il faut d'abord préciser clairement encore une fois que nous ne sommes pas les propriétaires du bâtiment. Par contre ce que nous avons fait, et je crois que je l'ai dit déjà plusieurs fois, c'est que nous avons cherché des partenaires pour les proposer au propriétaire. Nous avons fait aussi l'interface entre l'ancien locataire et le propriétaire pour tâcher d'accélérer le traitement du dossier. Nous avons espéré un moment qu'il serait possible qu'un accord soit trouvé pour qu'un nouveau locataire puisse entrer en juillet. Cela n'a pas été possible et nous n'allons pas entrer ici dans la discussion des responsabilités... mais cela n'a pas été possible. Nous continuons de faire cet intermédiaire avec le futur éventuel locataire (qui attend que les choses se règlent et qui est un peu impatient), l'ancien locataire et le propriétaire. L'adjoint au Secrétaire municipal, qui était notre délégué à la promotion économique et qui a fait ces contacts et ces tractations, a parfois de nombreux téléphones avec les avocats des uns et des autres, et moi-même j'ai eu également quelques contacts.

Voilà c'est ce que nous, en tant que Municipalité, pouvons faire à ce stade, sans être propriétaire. Je ne peux donc pas vous donner de délai. Si tout se passe bien, cela pourrait se passer vite et puis si tout se passe mal et bien cela se passera lentement ! Je ne peux que vous dire cela et que nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour que cela se passe le plus vite possible avec les trois partenaires dont nous avons parlé. A nouveau, je crois que cette ouverture est attendue et nous le redirons à tous ces partenaires.

La Brasserie fait partie de cette Place et elle est importante comme tout ce dont nous avons parlé avant, nous en sommes persuadés. Nous parlerons aussi d'aménagements, Mmes Haas-Torriani et Berseth, nous savons que nous devons traiter l'ensemble de ces sujets. Nous avons un cadre et, comme beaucoup de gens, je pense pour ma part que ce cadre est beau. Maintenant ce cadre nécessite des aménagements, pas des aménagements permanents mais des aménagements. Il faut que nous l'utilisions mieux de toutes les manières possibles, par des animations et des aménagements urbains et nous sommes conscients que c'est encore un dossier qui n'est pas terminé et qui peut et qui doit évoluer.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**
Intervention relative au Parc des Paudex

Je souhaiterais juste répondre à la réponse de M. Jean-Marc Dupuis. Tout premièrement de le remercier des explications concernant les délais des travaux et l'inauguration. Toutefois, j'aimerais juste dire qu'entre tout et rien, c'est à dire entre des palissades, c'est quelques dizaines ou centaines de millier de francs, et de la rubanise il y a quand même beaucoup de choses différentes. Ce que j'ai pu voir, c'est que l'entreprise avait tout-à-fait à disposition des barrières qui allaient du sol jusqu'à 1 mètre/1,1 mètre pour mettre au tour de l'étang, ce qui

a été fait parce qu'un étang c'est quand même un peu plus dangereux je pense pour les enfants, par contre qu'en ce qui concerne le toboggan, ce que j'ai vu moi c'était un piquet avec des ficelles. Je ne sais pas si vous imaginez de mettre un piquet avec des ficelles pour empêcher une trentaine de gamins d'aller sur un toboggan! Cela n'a pas vraiment marché et lorsqu'ils ont mis la vraie barrière cela a marché. Donc je pense que nous aurions pu faire un peu mieux en matière de sensibilisation de l'entreprise à la nature du chantier et puis j'espère vraiment que dans les prochains chantiers de place de jeux cela puisse être fait car je pense que ce n'est pas seulement un souci de délai des travaux, c'est vraiment un souci de sécurité. Merci.

- **Mme Geneviève Bonzon, UDC**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rebondir sur la problématique de la Place du Marché et vous rappeler la proposition que mon collègue, M. Gérard Duperrex, a faite lors d'un précédent Conseil, soit de déplacer les 4 ou 5 bacs à fleurs qui se trouvent derrière le bâtiment de la Police sur ladite Place du Marché en sachant que ceux-ci pourraient être facilement déplacés avec un engin adéquat lors de fêtes ou de marché. Alors voilà, pourquoi ne pas faire un essai en attendant de trouver mieux. Merci de votre attention.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président, clôt la discussion.

- **M. le Président**

En conclusion de ma première séance de Président, je vous remercie de votre compréhension, des petites hésitations et des erreurs de ma part, pour moi c'est une première leçon et je pense revoir mes défauts pour la suite. Je vous remercie pour votre participation de ce soir et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers. La séance est levée.

Clôture de la séance à 22h50

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet